

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 7, 2022

The Standing Senate Committee on Human Rights met with videoconference this day at 5 p.m. [ET] to study Bill S-211, An Act to enact the Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act and to amend the Customs Tariff.

Senator Salma Atallahjan (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, honourable senators. I am Salma Atallahjan, a senator from Toronto and chair of this committee.

Today, we are holding the first meeting of 2022 of the Standing Senate Committee on Human Rights partially by video conference.

Before we begin, I'd like to share several helpful suggestions that we feel will assist you in having an efficient and productive meeting.

Participants are asked to have their microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair, and will be responsible for turning their microphones on and off during the meeting.

Before speaking, please wait until you are recognized by name. I will ask senators to use the "raise hand" feature in order to be recognized. Once you have been recognized, please pause for a few seconds to let the audio signal catch up to you.

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the committee clerk with the technical assistance number provided. Please note that we may need to suspend during these times as we need to ensure that all members are able to participate fully.

Finally, I would like to remind all participants that Zoom screens should not be copied, recorded or photographed. You may use and share official proceedings posted on the SenVu website for that purpose.

We are beginning our review of Bill S-211, An Act to enact the Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act and to amend the Customs Tariff.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 7 février 2022

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 17 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes.

La sénatrice Salma Atallahjan (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir, honorables sénateurs. Je suis Salma Atallahjan, une sénatrice de Toronto et présidente de ce comité.

Nous tenons aujourd'hui la première réunion de 2022 du Comité sénatorial permanent des droits de la personne en partie par vidéoconférence.

Avant que nous entamions la réunion, j'aimerais vous faire part de quelques observations utiles qui nous permettraient d'avoir une réunion efficace et productive.

Les participants doivent mettre leur microphone en sourdine en tout temps, à moins que la présidente leur donne la parole en nommant leur nom. Ils seront responsables d'allumer et d'éteindre leur microphone durant la réunion.

Avant de parler, veuillez attendre qu'on vous donne la parole. Je vais prier les sénateurs d'utiliser la fonction « main levée » pour demander la parole. Quand vous avez la parole, veuillez attendre quelques secondes pour laisser le signal audio vous capter.

En cas de problème technique, notamment du côté de l'interprétation, veuillez le signaler à la présidente ou au greffier et nous tâcherons de trouver une solution. Si vous éprouvez d'autres difficultés techniques, veuillez communiquer avec le greffier du comité au numéro d'assistance technique fourni. Veuillez noter que nous devons peut-être suspendre la séance dans ce cas, car nous devons veiller à ce que tous les membres puissent participer pleinement.

Enfin, j'aimerais rappeler à tous les participants que les écrans Zoom ne doivent pas être copiés, enregistrés ou photographiés. Vous pouvez utiliser et partager les délibérations officielles affichées sur le site web SenVu.

Nous entamons notre étude du projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes.

I would like to introduce first witness: The Honourable Senator Julie Miville-Dechéne, sponsor of the bill. At this point, I invite Senator Miville-Dechéne to make her presentation.

[*Translation*]

Hon. Julie Miville-Dechéne, sponsor of the bill: Thank you, Madam Chair. Thank you to the chair, Senator Salma Ataullahjan and committee members for undertaking the study of this important bill, which seeks to combat disgusting human rights violations at home and abroad.

This bill addresses the forced labour and many types of child labour that can be found in the supply chains of companies that do business in Canada.

Without realizing it, we regularly use products made, in whole or in part, by those who are known as “modern slaves.” An estimated 25 million adults and children are victims of forced labour around the world, while 152 million children are forced to work. This forced labour harms their development, and, in half of cases, it is dangerous and represents the worst types of child labour.

In recent years, there has been much talk about the allegations of forced labour in the internment camps for members of the Uighur minority in China. That situation is horrible, but the reality is that this scourge is also common elsewhere in the world. Furthermore, the pandemic and the economic shocks that it has triggered have caused child labour to increase for the first time in 20 years.

In recent years, other countries have chosen to take action against this scourge, but no law exists here to force companies to do better. Through its inaction, Canada is complicit in these unacceptable practices. It is therefore time to shed light on the human cost of low prices.

Bill S-211 is the essential first step in the fight against forced labour. It will require large companies and roughly 100 federal institutions to publish an annual report on their efforts to prevent and decrease the risks of forced labour and child labour in their supply chains.

The companies in question must have assets worth at least \$20 million, revenue of at least \$40 million or a staff of at least 250 employees. Note that these criteria are the same as those set out in the Extractive Sector Transparency Measures Act.

Under this legislation, companies are required to report on, not to eradicate, forced labour in their supply chains. In other words, for companies, the obligation is to achieve transparency, not

J'aimerais tout d'abord présenter le témoin : l'honorable sénatrice Julie Miville-Dechéne, qui parraine le projet de loi. J'invite maintenant la sénatrice Miville-Dechéne à faire son exposé.

[*Français*]

L'honorable Julie Miville-Dechéne, marraine du projet de loi : Merci, madame la présidente. Je remercie la présidente, la sénatrice Salma Ataullahjan, et les membres du comité d'avoir entrepris l'étude de ce projet de loi important, qui vise à lutter contre des violations révoltantes des droits de la personne, chez nous et à l'étranger.

Je parle ici du travail forcé et de nombreuses formes de travail des enfants que l'on voit dans les chaînes d'approvisionnement de compagnies qui font affaire au Canada.

Sans le savoir, nous consommons régulièrement des produits issus, en totalité ou en partie, du travail de ceux qu'on appelle les « esclaves modernes ». On estime que 25 millions d'adultes et d'enfants sont victimes du travail forcé partout dans le monde, alors que 152 millions d'enfants sont obligés de travailler. Ce travail obligatoire nuit à leur développement et, dans la moitié des cas, il est dangereux et représente les pires formes de travail des enfants.

Au cours des dernières années, on a beaucoup parlé des allégations de travail forcé dans les camps d'internement de la minorité ouïghoure en Chine. Cette situation est odieuse, mais la réalité est que ce fléau est aussi répandu ailleurs sur la planète. La pandémie et les chocs économiques qu'elle a engendrés ont d'ailleurs fait croître le travail des enfants pour la première fois en 20 ans.

Au cours des dernières années, d'autres pays ont choisi d'agir face à ce fléau, mais aucune loi n'existe ici pour obliger les entreprises à faire mieux. Par son inaction, le Canada se trouve à être complice de ces pratiques inacceptables. Il est donc temps de faire la lumière sur le coût humain des bas prix.

Le projet de loi S-211 est un premier pas essentiel dans la lutte au travail forcé. La loi obligerait les grandes entreprises et une centaine d'institutions fédérales à publier, une fois par an, un rapport sur leurs efforts pour prévenir et diminuer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Les entreprises visées doivent avoir des actifs d'au moins 20 millions de dollars, des revenus d'au moins 40 millions de dollars ou compter 250 employés et plus. Notez que ces seuils sont les mêmes que ceux qui sont prévus par la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif.

En vertu de la loi, l'obligation est de faire rapport, et non d'éradiquer le travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement. Autrement dit, pour les entreprises, c'est une obligation de

results. Sanctions are set out for entities that fail to report or that provide false or misleading information. In this respect, Bill S-211 is more binding than other laws seeking transparency on modern slavery in the United Kingdom and Australia.

Above and beyond fines, this bill's strength is that it relies on the fact that the reputation of companies is at stake. Their reports will be made public and examined by government, investors, human rights advocates and consumers.

[*English*]

I have consulted extensively on this bill, which was first introduced in the House of Commons in 2018. Since then, I have made several significant improvements. The most important is probably the fact that the government — that is to say, federal departments and institutions — is now covered by the law and subject to the obligation to report. The Canadian government buys a lot of goods abroad and must have exemplary practices. We were reminded of this recently when the Canadian government signed contracts worth \$220 million with a Malaysian company suspected of using forced labour to produce medical gloves.

We have more clearly defined what constitutes child labour under the law, for example, by including work that prevents children from attending school.

Boards of directors now have an obligation to approve forced labour reports in the same way that they approve financial statements.

We have strengthened and harmonized the contents of the reports by requiring that due diligence processes and remediation plans be included. These adjustments better align Bill S-211 with the requirements in the U.K. and Australia in particular.

The bill also bans the entry into Canada of goods made using child labour.

The good news is that some Canadian companies are already at the forefront of responsible sourcing. Others have a longer way to go. I'm aware of the difficulty of investigating multiple subcontractors and suppliers in different countries.

Faced with the issue of forced labour, countries such as France and Germany have chosen a more restrictive and punitive model, which notably gives victims the right to sue large companies that have not shown due diligence.

moyen, la transparence, et non de résultat. Des sanctions sont prévues pour les entités qui négligent de faire rapport ou qui donnent des informations fausses ou trompeuses. En ce sens, le projet de loi S-211 est plus contraignant que les autres lois qui touchent la transparence sur l'esclavage moderne au Royaume-Uni et en Australie.

Au-delà des amendes, la force de cette initiative est surtout que la réputation des entreprises est en jeu. Leurs rapports seront publics et examinés par le gouvernement, les investisseurs, les défenseurs des droits de la personne et les consommateurs.

[*Traduction*]

J'ai tenu de vastes consultations sur ce projet de loi, qui a été présenté pour la première fois à la Chambre des communes en 2018. Depuis, j'ai apporté plusieurs améliorations significatives. Le plus important, c'est probablement le fait que le gouvernement — à savoir les ministères et établissements fédéraux — est maintenant assujéti à la loi et à l'obligation de rendre des comptes. Le gouvernement canadien achète beaucoup de marchandises à l'étranger et doit avoir des pratiques exemplaires. On nous l'a rappelé récemment lorsque le gouvernement canadien a signé des contrats d'une valeur de 220 millions de dollars avec une entreprise malaisienne soupçonnée d'avoir recours au travail forcé pour produire des gants médicaux.

Nous avons défini clairement ce qui constitue le travail des enfants en vertu de la loi, par exemple, en incluant le travail qui empêche les enfants de fréquenter l'école.

Les conseils d'administration ont maintenant l'obligation d'approuver les rapports sur le travail forcé de la même manière qu'ils approuvent des rapports financiers.

Nous avons renforcé et harmonisé le contenu des rapports en exigeant que des processus de diligence raisonnable et des plans de redressement soient inclus. Ces ajustements harmonisent mieux le projet de loi S-211 avec les exigences au Royaume-Uni et en Australie, plus particulièrement.

Le projet de loi interdit également l'entrée au Canada de marchandises fabriquées en ayant recours au travail des enfants.

La bonne nouvelle est que certaines entreprises canadiennes sont déjà à l'avant-plan de l'approvisionnement responsable. D'autres ont encore beaucoup de chemin à parcourir. Je suis consciente de la difficulté d'enquêter sur de multiples sous-traitants et fournisseurs dans différents pays.

Devant le problème du travail forcé, des pays comme la France et l'Allemagne ont choisi un modèle plus restrictif et punitif, ce qui donne notamment aux victimes le droit de poursuivre de grandes entreprises qui n'ont pas fait preuve de diligence raisonnable.

Like the British and Australian legislation, the bill I am proposing aims first for transparency. I believe Bill S-211 is a pragmatic and reasonable approach, a legislative compromise, that seeks to rally all stakeholders to finally move forward on this issue.

It will soon be four years since a modern slavery bill was first introduced in Parliament. Considering the importance we give to human rights in official Canadian speeches, it is high time that our laws finally reflect our words.

I'm ready for your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, senator. We will now proceed to questions from senators.

As was our previous practice, I would like to remind each senator that you have five minutes for your question and that includes the answer. If you want to ask a question, please raise your hand as I see Senator Omidvar has already done. Once your question has been answered, please lower your hand.

Senator Omidvar: Thank you, Senator Miville-Dechêne, for your persistence in bringing this bill forward for the third time. Many commendations to you.

My question is about the stick in your bill, the penalty of \$250,000, to be levied against those who don't comply with the law based on their income, their asset level and the number of employees they have. Again, it is \$250,000. My questions are as follows. How did you come to this number? Do you believe this number should be higher, given the fact that the limit you have set is the floor and not the ceiling? There are many companies who have assets of way more than \$40 million that are encompassed in this law. How does this fine measure up against the fines levied by other like-minded jurisdictions? Will we be ahead of the pack, in the middle of the pack or behind the pack?

Senator Miville-Dechêne: We are well ahead of the pack if you compare our legislation to those in the U.K. and Australia, which are transparency legislations. In fact, in both of those jurisdictions, there are no fines. There are no consequences if the companies do not report, and this has been signalled as a flaw. In the U.K. now, they're thinking about amendments and about putting in some form of punishment. According to the research, the Clerk and everything I've consulted, this type of fine is in the range of fines that are levied in such bills. However, you're right to say that it's not such a high fine.

Comme la loi britannique et australienne, le projet de loi que je propose vise tout d'abord la transparence. Je crois que le projet de loi S-211 est une approche pragmatique et raisonnable, un compromis législatif, qui vise à rallier tous les intervenants pour qu'ils aillent enfin de l'avant dans ce dossier.

Cela fera bientôt quatre ans depuis qu'un projet de loi sur l'esclavage moderne a été présenté pour la première fois au Parlement. Compte tenu de l'importance que nous accordons aux droits de la personne dans les discours canadiens officiels, il est grand temps que nos lois reflètent enfin nos paroles.

Je suis prête à répondre à vos questions. Merci.

La présidente : Merci, madame la sénatrice. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Comme nous le faisons dans le passé, j'aimerais rappeler à tous les sénateurs que vous disposez de cinq minutes pour vos questions et les réponses. Si vous voulez poser une question, veuillez lever la main, et je vois que la sénatrice Omidvar l'a déjà fait. Une fois que vous avez obtenu réponse à votre question, veuillez baisser votre main.

La sénatrice Omidvar : Merci, madame la sénatrice Miville-Dechêne, de la persistance dont vous avez fait preuve pour présenter ce projet de loi une troisième fois. Je vous en félicite grandement.

Ma question porte sur la mesure punitive dans votre projet de loi, la peine de 250 000 \$ imposée à ceux qui ne se conforment pas à la loi en fonction de leur revenu, leur niveau d'actifs et le nombre d'employés qu'ils ont. Je répète que c'est 250 000 \$. Mes questions sont les suivantes. Comment en êtes-vous arrivée à ce chiffre? Croyez-vous que ce chiffre devrait être plus élevé, compte tenu du fait que la limite que vous avez fixée est le montant minimal et non pas le maximum? Il y a de nombreuses entreprises qui ont des actifs de plus de 40 millions de dollars qui sont visées par cette loi. Comment cette amende se compare-t-elle aux amendes imposées par d'autres pays aux vues similaires? Serons-nous dans le peloton de tête, au milieu du peloton ou fermerons-nous la marche?

La sénatrice Miville-Dechêne : Nous avons une bonne longueur d'avance si nous comparons notre mesure législative à celles au Royaume-Uni et en Australie, qui sont des mesures législatives sur la transparence. Aucune conséquence n'est prévue si les entreprises ne rendent pas des comptes, ce qui a été qualifié de faille. Au Royaume-Uni à l'heure actuelle, on envisage d'apporter des amendements et de mettre en place une forme quelconque de punition. D'après les recherches, le greffier et les autres que j'ai consultés, ce type d'amende s'inscrit dans la gamme de sanctions qui sont imposées dans les projets de loi de

I would say that the real power of this bill is reputation. Yes, if you have to go to court for a fine, it's one thing. We also can fine the responsible people in charge of the particular company. People who lead the company, members of the board, could be responsible. This is another important feature of the bill because not only could we fine the company, we could go after a board member who would have provided false information. This is an important aspect of the bill.

Finally, one of the real strengths of this bill is that it goes after the reputation of the enterprise. If you go to court and you are fined, this doesn't help your reputation. You have investors and consumers who look at that. Don't forget, the groups who are defending human rights will go into those reports, will follow the proceedings and will denounce.

To be more clear, I will say to you that some of the features of this bill come directly from the law on transparency in the extractive sector, and this particular fine was there. Some of the bill was really inspired from this other bill, which was passed by the government to fight corruption in the mining and oil sector. You remember, probably like me, a few scandals abroad with our own Canadian mines. In that sense, the fines in Bill S-211 are the same.

Senator Omidvar: Thank you very much.

Senator Griffin: Thank you, Senator Miville-Dechêne.

It's great to see this bill back in this parliament. I listened very intently to the speeches given in the chamber by yourself and other senators, such as our chair. I have also spoken to John McKay, MP about this, who had a previous iteration of this bill in the House of Commons.

What is the main advantage or advance in your bill over what he would have proposed in his private member's bill? What makes this one better?

Senator Miville-Dechêne: Well, I had a little bit more time than he did to rewrite some parts of it.

I would say two things. First is the fact that we include government institutions, because I was consulting very broadly. Many enterprises were telling me, why would we have such a law for the companies and the government would not be

la sorte. Toutefois, vous avez raison de dire que ce n'est pas une amende si élevée.

Je dirais que le pouvoir réel de ce projet de loi est la réputation. En effet, si vous devez vous présenter en cour pour une amende, c'est une chose. Nous pouvons également imposer une amende aux responsables de l'entreprise particulière. Les dirigeants de l'entreprise, les membres du conseil d'administration, pourraient être responsables. C'est un autre aspect important du projet de loi car nous pourrions non seulement imposer une amende à l'entreprise, mais nous pourrions aussi poursuivre un membre du conseil d'administration qui aurait fourni de faux renseignements. C'est un aspect important du projet de loi.

Enfin, l'un des points forts de ce projet de loi, c'est qu'il s'attaque à la réputation de l'entreprise. Si vous allez en cour et que vous recevez une amende, cela n'aide pas à votre réputation. Vous avez des investisseurs et des consommateurs qui regardent la situation. N'oubliez pas que les groupes qui défendent les droits de la personne examineront ces rapports, suivront ces procédures et dénonceront ces situations.

Je précise que certains aspects de ce projet de loi seront directement tirés de la loi sur la transparence dans le secteur de l'extraction, et cette amende précise est prévue dans cette loi. Le projet de loi s'appuie en partie sur cette autre mesure législative, qui a été adoptée par le gouvernement pour lutter contre la corruption dans le secteur minier et pétrolier. Vous vous rappellerez sans doute, tout comme moi, quelques scandales qui sont survenus à l'étranger avec nos propres mines canadiennes. À cet égard, les amendes prévues dans le projet de loi S-211 sont les mêmes.

La sénatrice Omidvar : Merci beaucoup.

La sénatrice Griffin : Merci, madame la sénatrice Miville-Dechêne.

Je suis ravie de constater que ce projet de loi est de retour à cette législature. J'ai écouté très attentivement les discours prononcés à la Chambre par vous et d'autres sénateurs, notamment la présidente. J'ai discuté également avec le député John McKay, qui a présenté une version précédente de ce projet de loi à la Chambre des communes.

Quel est le principal avantage ou progrès qu'offre votre projet de loi par rapport à ce qui était proposé dans son projet de loi d'initiative parlementaire? Qu'est-ce qui rend celui-ci meilleur?

La sénatrice Miville-Dechêne : Eh bien, j'ai eu un peu plus de temps que lui pour remanier certains passages.

Je dirais deux choses. Tout d'abord, les institutions gouvernementales sont incluses dans mon projet de loi parce que j'ai mené de vastes consultations. De nombreuses entreprises me demandaient pourquoi nous aurions une telle loi pour les

subjected to it? We all know that the government has to show the example. The fact that the institutions of the government were not included was really a weakness. We have talked about it. We agreed that this was making the bill stronger.

I would also say that we've made the bill stronger in terms of responsibility of the board. The board has to approve the report. This is the highest form of approval. The form of approval is as important as it would be on financial matters. It brings those human rights to the same level of the board approving financial reports and, in that sense, I would say that that is really a strength.

We've also improved the definition of child labour. I don't know if you can see it here. That's quite important. I was not at ease at the beginning of the process with the definitions that were put in the bill.

In the case of child labour we have not only referred to the convention on the worst form of child labour, which is well known. Obviously, we don't want any of this child labour in the supply chains of our companies. We've also added a very clear definition of what can constitute child labour.

We all know that enterprise companies and their lawyers read the laws. This is a great indication of what to look for. If I may, I will read it to you so you can see how clear it is:

. . . child labour means labour or services provided or offered to be provided by persons under the age of 18 years and that

We say here:

(c) interfere with their schooling by depriving them of the opportunity to attend school, obliging them to leave school prematurely or requiring them to attempt to combine school attendance with excessively long and heavy work

It's a definition that doesn't go only to the danger of working, but also to the absence of schooling, to the mental development of the children.

I can tell you a bit more about this definition. We have tried to decolonize the first definition. We were a little bit too broad in telling the world that our way, our laws on children were the best and that everybody should — not “copy” them; this is not the way we were saying it, but it kind of gave this message. Now we

compagnies à laquelle le gouvernement pourrait se soustraire. Nous savons tous que le gouvernement doit donner l'exemple. L'absence des institutions gouvernementales dans la mouture précédente était une grande faiblesse. Nous en avons discuté. Nous avons convenu que leur inclusion améliorerait le projet de loi.

Je dirais aussi que le projet de loi est maintenant plus robuste par rapport à la responsabilité des conseils d'administration. Ils doivent approuver les rapports. Il s'agit du palier d'approbation le plus élevé. Cette forme d'approbation est aussi importante qu'elle le serait pour des questions financières. Le changement accorde aux droits de la personne la même importance que l'approbation des rapports financiers au sein des conseils d'administration, ce qui, selon moi, représente une énorme force.

Nous avons aussi amélioré la définition du travail des enfants. Je ne sais pas si vous pouvez la voir ici. C'est très important. Au début du processus, je n'étais pas à l'aise avec les définitions qui se trouvaient dans le projet de loi.

Pour ce qui est du travail des enfants, nous ne nous sommes pas limités à faire référence à la convention pour nommer la pire forme de travail des enfants, qui est bien connue. Bien entendu, nous ne voulons pas du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de nos compagnies. Nous avons en outre ajouté une définition très claire de ce que constitue le travail des enfants.

Nous savons tous que les entreprises et leurs avocats lisent les lois. C'est une bonne indication de ce qu'il faut chercher. Si vous me le permettez, je vais vous lire un extrait de la définition pour que vous constatiez à quel point elle est claire. Le travail des enfants représente :

[...] un travail ou service qui sont fournis ou offerts par des personnes âgées de moins de dix-huit ans et qui [...]

On dit ici :

c) interfèrent avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école, en les obligeant à quitter l'école prématurément ou en les obligeant à combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd [...]

Cette définition englobe non seulement le danger de travailler, mais aussi l'absence de scolarité et le développement mental des enfants.

Je peux vous donner plus de détails sur cette définition. Nous avons essayé de décoloniser la première définition. Nous disions un peu trop au reste du monde que notre façon de faire, que nos lois sur les enfants étaient les meilleures et que tout le monde devrait... pas les « copier », ce n'est pas le mot que nous

came back to the principle that children have to be able to go to school and they cannot be in dangerous jobs also.

One last thing that we've made better is that we have rethought all the criteria that companies have to meet in their report, and we have harmonized them with what is demanded in the U.K. and in Australia. That's important because many of those big companies report in many different jurisdictions. We're not only focusing on Canadian companies here. We're focusing on all companies doing business in Canada. We have multinationals that can report in the U.K., Australia and in other countries.

I would say that those are the main differences.

Senator Griffin: Thank you very much for that fulsome answer. Thank you, chair. That's all from me.

The Chair: Senator Hartling, you have your hand raised. The deputy chair has joined us, Senator Bernard. I would go to Senator Bernard and then come to you.

Senator Bernard: Chair, please carry on. I will go on the end.

The Chair: Senator Hartling, you have the floor.

Senator Hartling: Good evening, everyone.

Thank you, Senator Miville-Dechéne, for your passion on this bill. I think you've been eating, living, sleeping, dreaming about this. You must be glad to be here tonight. I'm proud that you were so persistent. You have learned so much. The bill has changed and you have made it even better.

You started to talk a little bit about this. What have you learned from the implementation to similar legislation in other countries that informed your decision? Were there some takeaways where you said, okay, we must look at this and change this to make this better for Canada or make it different?

[*Translation*]

Senator Miville-Dechéne: We literally scoured the globe to see what other countries were doing legislation-wise.

I think this bill is a good compromise when you look at what's out there. Countries like France have regimes that are much more punitive than ours, but they target very few companies. The legislation covers just 300 or so companies, those having more

employions, mais c'est le message que nous laissons entendre. Nous sommes depuis retournés au principe voulant d'une part que les enfants doivent pouvoir aller sur les bancs d'école et d'autre part qu'ils ne doivent pas occuper d'emplois dangereux.

Un dernier élément que nous avons amélioré, ce sont les critères — que nous avons repensés — que les compagnies doivent respecter dans leurs rapports; nous les avons harmonisés avec ceux qui sont exigés au Royaume-Uni et en Australie. C'est important parce que bon nombre de ces compagnies sont présentes dans beaucoup de pays. Nous ne visons pas seulement les compagnies canadiennes. Nous nous attardons à toutes les compagnies qui font des affaires au Canada, dont les multinationales qui sont aussi présentes au Royaume-Uni, en Australie et dans d'autres pays.

Je dirais que ce sont là les principales différences.

La sénatrice Griffin : Merci beaucoup de cette réponse complète. Merci, madame la présidente. J'ai terminé.

La présidente : Madame la sénatrice Hartling, votre main est levée. La vice-présidente, la sénatrice Bernard, s'est jointe à nous. Je propose d'écouter la sénatrice Bernard avant de vous donner la parole.

La sénatrice Bernard : Je vous en prie, veuillez continuer madame la présidente. Je parlerai à la fin.

La présidente : Madame la sénatrice Hartling, vous avez la parole.

La sénatrice Hartling : Bonsoir à tous.

Merci, sénatrice Miville-Dechéne, de votre passion pour ce projet de loi. Je pense que tout ce que vous faites — manger, vivre, dormir, rêver — est imprégné de ce sujet. Vous devez être contente d'être ici ce soir. Je suis fière de votre ténacité. Vous avez appris tant de choses. Le projet de loi a changé, et vous l'avez encore plus amélioré.

Vous avez déjà glissé quelques mots sur cette question. Qu'est-ce que la mise en œuvre de lois similaires dans d'autres pays vous a appris qui a influencé votre décision? Y a-t-il des faits clés qui vous ont fait dire : « D'accord, nous devons nous pencher là-dessus pour apporter un changement afin d'améliorer la situation au Canada ou la changer? »

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechéne : En effet, nous avons littéralement fait le tour du monde pour voir ce qui se faisait en matière de législation.

Je crois que notre projet de loi est un bon compromis par rapport à ce qui se fait déjà. En effet, il y a des pays — comme la France, notamment — qui ont des lois beaucoup plus punitives que la nôtre, mais elles ne visent que très peu d'entreprises, soit

than 5,000 employees. Can you believe it? Basically, only multinationals are covered. All that to say, yes, some countries have adopted a more punitive model, but it applies to very few companies.

As I see it, we are just beginning this process, and the point is to convince companies to be more vigilant and to start taking a close look at their supply chains. Introducing less stringent legislation that gives companies time to adjust is the right thing to do, in my view. Given where the thresholds have been set, no doubt, the legislation will cover way more than 300 companies. It's hard to estimate, but it may cover 8,000 to 10,000 companies. It will depend on how many entities meet the exact criteria. The legislation will help foster widespread awareness of this important issue throughout the corporate world.

Examining other jurisdictions showed us the importance of something else: companies are in competition with one another. Obviously, when a Canadian company, say, does a good job of scrutinizing its supply chains, pays its employees a decent wage and does not use forced labour, it tends to have higher labour costs. That company has to compete with companies that are able to offer extremely low prices. Elsewhere, you can buy a T-shirt for four dollars because some companies use underpaid workers, children or forced labour. It's not black and white, but certainly, companies are under pressure. When one company is being vigilant and upholding human rights, but the other is merely looking to produce something at the lowest possible price, it's a case of unfair competition. This legislation can also be useful to companies that do things right. I think that makes a good case for the bill.

We also learned that we needed to give companies time. The first report they submit, in year one, won't be perfect. Companies will hire consultants and learn as they go. The important thing to understand about this bill is that it imposes a reporting obligation, not an obligation to clean up the supply chain in one year by getting rid of all unacceptable practices. It's important to understand that. Down the road, in a few years' time, it may prove necessary to change tack because the approach isn't working; Canada can decide that it needs a more punitive model because companies are simply flouting the rules. That is how we arrived at this compromise vis-à-vis the legislation in other jurisdictions.

environ 300 entreprises qui comptent, imaginez-vous, plus de 5 000 employés. On parle ici carrément de multinationales. En conséquence, oui, c'est une loi qu'on pourrait qualifier de plus punitive, mais elle ne touche que très peu d'entreprises.

Il me semble que nous sommes au début d'un processus et que l'idée est d'essayer de convaincre les entreprises de faire preuve de vigilance et de commencer à fouiller dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le fait d'avoir une loi un peu moins contraignante et qui donne le temps aux entreprises de s'ajuster est la bonne chose à faire. Étant donné nos seuils, nous aurons sans doute beaucoup plus de 300 entreprises visées. Il est difficile de l'évaluer, mais nous en aurons peut-être entre 8 000 et 10 000. Cela dépendra des entreprises qui correspondront exactement aux critères. Il sera donc possible d'avoir une prise de conscience plus généralisée dans le monde des affaires sur l'importance de ce fait.

Je crois que le fait d'examiner les autres juridictions nous a appris l'importance d'une autre chose : les entreprises sont en concurrence l'une contre l'autre. Évidemment, quand une entreprise canadienne, par exemple, fait bien son travail du côté de la vérification de ses chaînes d'approvisionnement, s'assure d'offrir des salaires décents et n'a pas recours au travail forcé, normalement, elle paie sa main-d'œuvre plus cher. Elle doit faire concurrence à des entreprises qui parviennent à atteindre des prix extrêmement bas. À d'autres endroits, vous pouvez payer un t-shirt 4 \$, parce que certaines entreprises utilisent de la main-d'œuvre sous-payée, des enfants ou du travail forcé. Tout n'est pas noir ou blanc, mais il est certain qu'il y a une pression. La concurrence devient donc déloyale entre cette entreprise qui fait preuve de vigilance et qui respecte les droits de la personne et l'autre entreprise qui cherche seulement à produire au plus bas prix possible. Cette loi peut aussi aider les entreprises qui font bien les choses. En ce sens, je pense que le concept est un bon vendeur.

Nous avons aussi appris qu'il fallait donner du temps aux entreprises. Le premier rapport produit la première année ne sera pas formidable. Certains vont se doter de consultants, certains vont apprendre. Ce qu'il est important de comprendre de notre loi, c'est que l'obligation est de faire rapport, et non de « nettoyer » la chaîne d'approvisionnement en une année en éliminant toutes les pratiques de travail inacceptables. C'est important de le comprendre. Cela veut peut-être dire qu'à un autre moment, dans quelques années, si nous voyons que cette façon de faire ne fonctionne pas, nous pourrions changer notre fusil d'épaule et le Canada dira que nous devons être plus punitifs, car certaines entreprises n'obéissent tout simplement

[English]

Senator Boyer: Thank you, senator, for your refreshing of this bill and bringing it back to us with your perseverance.

I want to ask a quick question about the comprehensive review that's in Bill S-211. You've noted that the time period is five years. We know that with the pandemic and other legislation that it has been difficult to get those comprehensive reviews done and done on time. Why did you pick five years as opposed to, say, three years that Australia has used?

Senator Miville-Dechêne: I would have liked to take three years, to be frank. However, there are two things to consider. First, I think it would be very difficult to judge if the law is working after only three years based on what I have been told about the other countries, because it takes time for companies to turn around and do a good job of it. Five years is generally the time of reviews in Canada, when there are reviews. And exactly what you're saying: it is really difficult to have a comprehensive review in five years. So I thought this was reasonable, considering how many times I've seen those reviews pushed back. Three years was impossible, I think, considering the time it will take to implement that law.

Senator Boyer: Thank you. Would it be preferable to do a ministerial or an independent review rather than a comprehensive review? Would that make it quicker?

Senator Miville-Dechêne: Probably. I'm not exactly sure. You may know more than me about this. I know that a comprehensive review in the calendar and all that is probably difficult to organize. So it could be discussed. I'm not closed to it at all.

Senator Boyer: Thank you very much. That's all.

Senator Bernard: Senator Miville-Dechêne, thank you very much for all of your work on this bill. I apologize for having to step off a bit earlier.

I just have one quick question. As we know, a lot of the children who are forced into this labour are racialized children. I'm wondering if you could share with us if there are any other ways that you decolonized this bill. In this iteration of the bill, were there other changes that accounted for the impact on racialized people?

pas. Voilà pourquoi nous en sommes arrivés à ce compromis comparativement à d'autres législations.

[Traduction]

La sénatrice Boyer : Merci, madame la sénatrice, d'avoir peaufiné ce projet de loi et de nous en saisir à nouveau grâce à votre persévérance.

J'aimerais poser une brève question sur l'examen approfondi que prévoit le projet de loi S-211. Vous avez précisé que le délai est de cinq ans. En raison de la pandémie, nous avons vu avec d'autres textes de loi qu'il est difficile de mener ces examens approfondis et de les réaliser à temps. Pourquoi avez-vous choisi un délai de cinq ans plutôt que, disons, trois ans comme en Australie?

La sénatrice Miville-Dechêne : Bien honnêtement, j'aurais voulu choisir une période de trois ans. Il faut toutefois tenir compte de deux facteurs. Tout d'abord, selon ce que les autres pays m'ont dit, je crois qu'il serait difficile de juger si la loi fonctionne bien après seulement trois ans : en effet, les compagnies ont besoin de temps pour changer d'approche et bien respecter les exigences. Au Canada, lorsque des examens sont prévus, ils sont généralement au terme de cinq ans. Et, comme vous l'avez dit, il est justement très difficile de réaliser un examen approfondi en cinq ans. Je me suis donc dit que ce délai serait raisonnable étant donné toutes les fois où j'ai eu connaissance d'examens qui ont dû être reportés. Je crois que trois ans représenteraient un délai impossible à respecter compte tenu du temps qu'il faudra pour mettre la loi en œuvre.

La sénatrice Boyer : Merci. Serait-ce préférable d'opter pour un examen ministériel ou indépendant plutôt que pour un examen approfondi? Est-ce que ce serait plus rapide?

La sénatrice Miville-Dechêne : Probablement. Je n'en suis pas tout à fait sûre. Vous vous y connaissez peut-être mieux que moi en la matière. Je sais qu'il est probablement difficile d'organiser un examen approfondi et ce qui s'y rattache et qu'il est probablement difficile de trouver du temps pour ce processus. L'idée, à laquelle je ne suis pas fermée du tout, pourrait être débattue.

La sénatrice Boyer : Merci beaucoup. C'est tout.

La sénatrice Bernard : Sénatrice Miville-Dechêne, merci énormément pour tout votre travail sur ce projet de loi. Je suis désolée de devoir partir un peu plus tôt.

J'ai seulement une brève question. Comme nous le savons, bien des enfants qui sont forcés de travailler sont racialisés. J'aimerais savoir si vous pouvez nous énoncer d'autres façons dont vous avez décolonisé ce projet de loi. Dans cette version du projet de loi, y a-t-il d'autres changements qui tiennent compte des effets sur les personnes racialisées?

The Chair: Senator Miville-Dechêne, before you answer, I would like to let you know you have about three and a half minutes to answer this question. We have to switch to the next panel. Thank you.

Senator Miville-Dechêne: I know I was a bit long in my answers. I'm sorry. I'm so passionate about it.

Senator, I don't think there are other parts that we changed to decolonize the bill. If you see anything that strikes you as having to be amended, changed, please tell me. Obviously, you're absolutely right to say, yes, there is forced labour and child labour in Canada somewhat. We know that this forced labour is mostly in agriculture. We know that they come mainly from South America, Mexico, so there is also there a form of racialization—the mines in Africa, the clothes in South Asia. Probably most of the forced labour and child labour is towards racialized workers, considering that most of the problem is in Africa and Southeast Asia.

So you're absolutely right to point that out. If you think there is anything in the bill that could speak to that, please tell me.

The Chair: Senator Bernard, do you have a follow-up question?

Senator Bernard: Not at this moment.

The Chair: I would like to thank you, Senator Miville-Dechêne, for your testimony and your passion that came through the screen, too. I could feel how passionate you are about this, and I'm so happy to have been the critic on this bill. Your assistance with this study is much appreciated.

Our next witnesses are from Employment and Social Development Canada. We have Mr. Andrew Brown, Assistant Deputy Minister, Labour Program, and accompanying him is Rakesh Patry, Director General, International and Intergovernmental Labour Affairs, Labour Program. I understand, Mr. Patry, that you will be making the presentation, so the floor is yours.

[*Translation*]

Rakesh Patry, Director General, International and Intergovernmental Labour Affairs, Labour Program, Employment and Social Development Canada: Thank you, Madam Chair. Thank you for the opportunity to address the

La présidente : Madame la sénatrice Miville-Dechêne, avant que vous ne preniez la parole, j'aimerais vous aviser qu'il vous reste environ trois minutes et demie pour répondre à cette question. Nous allons devoir passer au prochain groupe de témoins. Merci.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je sais que mes réponses se sont un peu éternisées. Je suis navrée. Le sujet me passionne tellement.

Madame la sénatrice, je ne pense pas que nous avons changé d'autres passages pour décoloniser le projet de loi. Si vous remarquez d'autres éléments qui, à votre avis, devraient être amendés ou modifiés, veuillez m'en faire part. Bien évidemment, vous avez tout à fait raison de dire que, oui, il y a en quelque sorte du travail forcé et du travail d'enfants au Canada. Nous savons que ce travail forcé existe surtout en agriculture. Nous savons que les travailleurs viennent surtout d'Amérique du Sud et du Mexique, alors il y a là également une forme de racialisation — les mines en Afrique, les vêtements en Asie du Sud. Ce sont probablement des travailleurs racialisés qui subissent la majorité du travail forcé et du travail des enfants puisque la plus grande partie du problème se trouve en Afrique et en Asie du Sud-Est.

Vous avez donc absolument raison de faire cette observation. Si vous voyez quoi que ce soit qui pourrait refléter la situation, veuillez me le dire.

La présidente : Sénatrice Bernard, avez-vous une question de suivi?

La sénatrice Bernard : Pas pour l'instant.

La présidente : Sénatrice Miville-Dechêne, j'aimerais vous remercier de votre témoignage et de votre passion qui transperçait l'écran. Votre passion sur le sujet était palpable, et je suis tellement heureuse d'avoir été la porte-parole pour ce projet de loi. Nous apprécions grandement votre aide pour mener cette étude.

Nos prochains témoins représentent Emploi et Développement social Canada. Nous avons parmi nous M. Andrew Brown, sous-ministre adjoint du Programme du travail qui, est accompagné de Rakesh Patry, directeur général des Affaires internationales et intergouvernementales du travail pour le Programme du travail. Je crois comprendre, monsieur Patry, que vous ferez l'exposé, alors vous avez la parole.

[*Français*]

Rakesh Patry, directeur général, Affaires internationales et intergouvernementales du travail, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada : Merci, madame la présidente. Je vous remercie de me donner l'occasion de

Standing Senate Committee on Human Rights on issues of forced labour and child labour in supply chains.

I would like to begin by acknowledging that I am participating in this briefing from the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabe People. I would like to recognize the dedication of senators and the All Party Parliamentary Group to End Modern Slavery and Human Trafficking.

[English]

Supply chains are complex, with multiple tiers, companies, suppliers and subcontractors spread across the world and increasingly extended to the informal economy. This limits transparency and makes it difficult to trace the origins of products and the robustness of labour and human rights protections at each stage of the production process. With increased global awareness on the issue, civil society organizations, unions and international organizations continue to call for governments to act.

This issue is also a key area of focus in a variety of multilateral fora, including in the United Nations, the International Labour Organization, the Organisation for Economic Co-operation and Development and the G7.

In addition, many countries have introduced or announced planned measures to address labour exploitation and human rights abuses in supply chains. The Government of Canada has advanced a range of initiatives to address forced labour and supply chain exploitation in recent years.

Following the 2018 House of Commons report by the Subcommittee on International Human Rights, the government conducted public consultations in 2019 with a diverse range of stakeholders on possible measures to address labour exploitation in supply chains. While stakeholders had differing views on how to tackle this issue, they all agreed that Canada should take further action.

Examples of some initiatives undertaken since that time include implementation of the National Strategy to Combat Human Trafficking, a multi-departmental horizontal initiative focused on sex and labour trafficking led by Public Safety Canada.

m'adresser au Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur les enjeux du travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

J'aimerais d'abord reconnaître que je participe à la présente séance d'information à partir du territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. J'aimerais ensuite souligner le dévouement des sénateurs et du Groupe parlementaire multipartite de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes.

[Traduction]

Les chaînes d'approvisionnement sont complexes; elles sont constituées de multiples niveaux, entreprises, fournisseurs et sous-traitants répartis dans le monde entier et s'étendent de plus en plus à l'économie informelle. Ce contexte limite la transparence et rend difficiles le traçage de l'origine des produits et la vérification de la robustesse des protections de la main-d'œuvre et des droits de la personne à chaque étape du processus de production. Comme le monde entier est de plus en plus sensible à cet enjeu, les organismes de la société civile, les syndicats et les organisations internationales continuent d'exiger des gouvernements qu'ils prennent des mesures.

Cet enjeu est également un domaine d'intérêt clé dans divers forums multilatéraux, notamment l'Organisation des Nations unies, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le G7.

De plus, de nombreux pays ont mis en place ou annoncé leur intention d'adopter des mesures visant à lutter contre l'exploitation de la main-d'œuvre et les violations des droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement. Le gouvernement du Canada a fait progresser au courant des dernières années un éventail d'initiatives visant à lutter contre le travail forcé et l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement.

À la suite du rapport de 2018 du Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes, le gouvernement a mené en 2019 des consultations publiques auprès d'un éventail d'intervenants sur les mesures pouvant être prises pour lutter contre l'exploitation des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement. Bien que les intervenants aient des opinions divergentes sur la façon de s'attaquer à cet enjeu, ils ont tous convenu que le Canada devait en faire plus.

Parmi les exemples d'initiatives entreprises depuis ce temps, on compte la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, une initiative horizontale pluriministérielle axée sur l'exploitation sexuelle et la traite de personnes dirigée par Sécurité publique.

This is important work contributing to federal action on forced labour, as it was estimated in 2018 that forced labour-related trafficking accounted for nearly 40% of global trafficking cases.

The government also introduced the prohibition on the importation of goods produced in whole or in part by forced labour, which came into force under the Canadian Customs Tariff on July 1, 2020. The Canada Border Services Agency, CBSA, enforces the Customs Tariff, and the Labour Program, within the Employment and Social Development Canada portfolio, provides support to CBSA by conducting research and analysis on the risk of forced labour for specific complaints or allegations.

Public Services and Procurement Canada is strengthening the federal contracting regime, having updated its Code of Conduct for Procurement to include expectations for suppliers and subcontractors on human and labour rights. Canada is also party to a number of conventions aimed at addressing situations of child labour and forced labour. In addition, the government continues to negotiate enforceable obligations to address child and forced labour into Canada's free trade agreements. Canada also funds capacity-building projects to assist countries in respecting these labour obligations.

The government also promotes responsible business conduct, and Global Affairs Canada is developing an enhanced and expanded Responsible Business Conduct strategy for Canadian companies that will include, amongst other items, tools and measures to support Canadian companies in mitigating supply chain risks in their international operations.

While there has been good progress on these issues, more work clearly remains.

The government is committed to addressing this issue in a comprehensive manner, and the mandate letters issued to four ministers reflects this priority. Policy work is under way to examine legislative elements appropriate for the Canadian context and that can complement initiatives already in place. It is also important to consider international standards and good practices in other jurisdictions in moving forward.

We recognize the invaluable role of civil society organizations and experts on this issue and the important perspectives of industry stakeholders. We thank them for sharing their knowledge, skills, expertise and, particularly, their awareness-raising efforts.

Il s'agit d'un travail important qui contribue aux mesures fédérales sur le travail forcé, car on estimait en 2018 que la traite reliée au travail forcé représentait près de 40 % des cas de traite mondiaux.

Le gouvernement a également adopté une interdiction visant l'importation de marchandises produites en tout ou en partie par du travail forcé, une disposition du Tarif des douanes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020. L'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, assure la mise en application du Tarif des douanes. Le Programme du travail, qui fait partie du portefeuille d'Emploi et Développement social Canada, appuie l'ASFC en effectuant des recherches et des analyses sur le risque de travail forcé dans le cadre de certaines plaintes ou allégations.

Services publics et Approvisionnement Canada renforce le régime fédéral de passation de marchés; il a notamment mis à jour son Code de conduite pour l'approvisionnement afin d'y inclure les attentes à l'égard des fournisseurs et des sous-traitants en matière de droits de la personne et de droit du travail. Le Canada est aussi signataire de conventions visant à remédier aux situations de travail des enfants et de travail forcé. En outre, le gouvernement continue de négocier afin que les accords de libre-échange du Canada contiennent des obligations exécutoires en matière de travail des enfants et de travail forcé. Le Canada finance également des projets de renforcement des capacités pour aider les pays à respecter ces obligations en matière de main-d'œuvre.

Le gouvernement fait également la promotion d'une conduite responsable des affaires et Affaires mondiales Canada élabore une stratégie améliorée et élargie de conduite responsable des entreprises canadiennes qui comprendra, entre autres, des outils et des mesures visant à aider les entreprises canadiennes à atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans leurs activités internationales.

Bien que des progrès aient été réalisés sur ces questions, il reste encore du travail à faire.

Le gouvernement est déterminé à s'attaquer à cette question de façon exhaustive, et les lettres de mandat envoyées à quatre ministres reflètent cette priorité. Des travaux de politiques sont en cours pour examiner les éléments législatifs qui conviennent au contexte canadien et qui peuvent compléter les initiatives déjà en place. À l'avenir, il sera également important de tenir compte des normes internationales et des pratiques exemplaires en vigueur dans d'autres pays.

Nous reconnaissons le rôle inestimable que jouent les organisations et les experts de la société civile dans ce dossier, ainsi que les perspectives importantes des intervenants de l'industrie. Nous les remercions de nous avoir permis de profiter de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur expertise.

The Labour Program will continue to work with other government departments and stakeholders to determine the best approach to address these issues in a manner appropriate to the Canadian context. We look forward to hearing the remarks from others in the committee. Thank you, chair.

The Chair: Thank you for your presentation. Now we will proceed to questions from senators. I see that Senator Miville-Dechêne has her hand up, so as the sponsor of the bill, senator, you can ask the first question.

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much for permitting me to ask a question.

Thank you, Mr. Patry, for being here. However, you obviously know that one of the reasons why there is a private member's bill on this particular issue is that the government has not acted in the past four years. There was this great report on child labour, and yes, there was consultation. Yes, there were a lot of words, but the government did not act. I know there is a promise to act, but we are here because of those two things.

First of all, you've probably read the bill. Do you know who could be the "designated person"? Does it always have to be a person or an organization?

[Translation]

An organization or agency is necessary to enforce the act. According to the bill, a private bill, that organization will be designated by the minister. You are quite familiar with the sector, so do you know which authority would be able to enforce the legislation? Which authority could be designated to examine the reports and set up the repository for the reports? The government will have to designate a single repository for all the reports. What do you think the enforcement piece will look like?

[English]

Mr. Patry: Thank you for the question, senator, and thank you again for your efforts and the work you have undertaken on this important issue.

I would say two things. First, yes, we recognize that the government has not moved forward to date on supply chain legislation. The consultations were held, as we noted, in 2019, and a report has been produced on that. There is a clear commitment from the government reflected in the form of mandate letters to the Minister of Labour as well as three other

et, plus particulièrement, d'avoir partagé leurs efforts de sensibilisation avec nous.

Le Programme du travail continuera de travailler avec d'autres ministères et intervenants afin de déterminer la meilleure approche pour traiter de ces questions d'une manière adaptée au contexte canadien. Nous avons hâte d'entendre les observations des membres du comité. Merci, madame la présidente.

La présidente : Je vous remercie de votre déclaration liminaire. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Je vois que la sénatrice Miville-Dechêne a levé la main. En tant que marraine du projet de loi, madame la sénatrice, vous pouvez poser la première question.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci beaucoup de me permettre de poser une question.

Merci, monsieur Patry, d'être parmi nous. Toutefois, vous savez de toute évidence qu'un projet de loi d'initiative parlementaire a été déposé sur le sujet en partie parce que le gouvernement n'a pas agi au cours des quatre dernières années. Un formidable rapport a été rédigé sur le travail des enfants et, oui, il y a eu une consultation. Il est vrai que des mots ont été prononcés à profusion, mais le gouvernement n'est pas passé à l'action. Je sais qu'il a promis d'agir, mais nous sommes ici à cause de ces deux raisons.

Tout d'abord, vous avez probablement lu le projet de loi. Savez-vous qui pourrait être la « personne désignée »? Faut-il toujours que ce soit une personne ou une organisation?

[Français]

Il faut une organisation ou un organisme pour mettre la loi en œuvre. Il est indiqué dans le projet de loi, qui est un projet de loi d'intérêt privé, que le ministre va nommer cet organisme. Vous connaissez bien ce secteur. Savez-vous quel organisme pourrait assurer la mise en œuvre de cette loi, qui pourrait examiner les rapports et organiser le réceptacle de ces rapports? Il devrait y avoir un réceptacle commun pour tous ces rapports que le gouvernement mettrait sur pied. Comment voyez-vous la mise en œuvre de cette loi?

[Traduction]

M. Patry : Je vous remercie de la question, sénatrice, et merci encore de vos efforts et de votre travail dans ce dossier important.

Je dirais deux choses. D'abord, oui, nous reconnaissons que le gouvernement n'a pas réalisé de progrès jusqu'ici en vue d'une mesure législative sur les chaînes d'approvisionnement. Des consultations ont eu lieu, comme nous l'avons dit, en 2019, et un rapport a été produit à ce sujet. Comme en témoignent les lettres de mandat adressées au ministre du Travail ainsi qu'à trois autres

ministers to move forward and develop legislation on this front and, therefore, a commitment from the government to do so.

In terms of your specific question around responsibility, I think this is one of the things that would need to be determined and ascertained in terms of any legislation. I don't know if I would be in a position to comment specifically on which government entity should have the responsibility for this, but what I would say is that when we look at other countries that have developed legislation as well, this has certainly been one of the key areas that they have tried to determine within their context.

This is probably one of four major areas that need to be ascertained or determined when developing legislation. There's a question of whether, as you've noted, you adopt transparency or due diligence legislation, which is really the first step.

The second piece is around what the scope of potential legislation should cover, and other countries have wrestled with this as well. Do you limit it to forced labour, to child labour? Do you broaden it to human rights or environmental considerations? There is a question of whom it applies to, the entities that need to be determined.

The final point really is that big one around what enforcement looks like. Who has the authority to conduct that enforcement? But I think that there are legal constitutional questions that would need to be determined to figure out which ministers have the authority to do this. It depends on whether you're looking at fines or whether you're looking at something along the lines of administrative or monetary penalties. Fines have an implication of criminal law attached to them as opposed to administrative and monetary penalties, which could provide additional flexibility for government in terms of who imposes that.

I apologize that I don't have a specific answer for you as to which entity in government would ideally be the lead on that, but it certainly is one of the major issues that would need to be determined. Thank you.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Patry. Would it be possible for you to find out which government entity we could reach out to? Is that some information you could find out for us and share with the committee later on?

Mr. Patry: Thank you, chair. I would think that this would be a question that the Department of Justice and likely its constitutional division would need to ascertain to figure out where the powers would likely lie for a bill like this. But I think it would depend on the provisions of the bill, what powers were

ministres, le gouvernement se montre fermement résolu à aller de l'avant pour élaborer un projet de loi dans ce dossier. Cela montre donc que le gouvernement est déterminé à le faire.

Pour ce qui est de votre question sur la responsabilité, je pense que c'est l'un des points qu'il faudrait déterminer et vérifier dans le cadre de tout projet de loi. Quant à savoir quelle entité gouvernementale devrait assumer cette responsabilité, je ne sais pas si je serais en mesure de me prononcer là-dessus, mais je me contenterai de dire que, dans les autres pays qui ont également élaboré une telle mesure législative, c'était assurément l'une des questions que nos homologues ont essayé de trancher en fonction de leur contexte.

Il s'agit probablement de l'un des quatre principaux sujets qui doivent être vérifiés ou déterminés lors de l'élaboration d'une mesure législative. Comme vous l'avez souligné, la question est de savoir si l'on adopte une mesure législative sur la transparence ou la diligence raisonnable. C'est, au fond, la première étape.

Le deuxième élément concerne la portée des lois éventuelles, et d'autres pays se sont également interrogés là-dessus. Faut-il limiter la portée au travail forcé, au travail des enfants? Faut-il plutôt l'élargir pour y inclure les droits de la personne ou des considérations environnementales? Il s'agit de savoir à qui s'applique la loi et quelles sont les entités qui doivent être établies.

Enfin, il y a la grande question de savoir à quoi ressemblerait l'application de la loi. Qui a le pouvoir de s'en occuper? À mon avis, il faut trancher des questions juridiques et constitutionnelles pour savoir quels ministres ont le pouvoir de le faire. Tout dépend de la question de savoir si l'on envisage des amendes ou quelque chose comme des sanctions administratives ou pécuniaires. Les amendes relèvent du droit pénal, contrairement aux sanctions administratives et pécuniaires, qui pourraient donner plus de souplesse au gouvernement quant au choix de l'entité qui les imposera.

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner de réponse précise quant à l'entité gouvernementale qui devrait idéalement s'en occuper, mais c'est certainement l'une des grandes questions qu'il faudra trancher. Je vous remercie.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci à vous.

La présidente : Merci, monsieur Patry. Vous serait-il possible de vous renseigner pour savoir à quelle entité gouvernementale nous pourrions nous adresser? Pourriez-vous trouver cette information et nous la faire parvenir plus tard?

M. Patry : Merci, madame la présidente. Je pense que c'est une question que le ministère de la Justice et, selon toute vraisemblance, sa division du droit constitutionnel devraient vérifier pour savoir de qui relèverait éventuellement un projet de loi comme celui-ci. Mais je crois que cela dépendrait des

being given to the government or the minister. If it is Bill S-211 as an example, I would think that the Department of Justice would need to weigh in or the Privy Council Office through its machinery of government operations.

The Chair: Thank you.

Senator Bernard: Thank you for your presentation, Mr. Patry. I want to pick up on that question around progress or the lack of progress. In your presentation, you highlighted a number of initiatives but alluded to the fact that not much progress has been made. Can you help us to understand what some of the barriers to progress are and what your sense is in the terms of the capacity of this bill to help address those barriers?

Mr. Patry: Thank you for your question, senator. I would say a couple of things about that. The first is when you note that progress may not have been made, I think that is specific to the issue of supply chain legislation. It is important to note that a great deal of progress has been made on other fronts in tackling issues around forced and child labour around the world.

The issue of forced and child labour is a multifaceted one, and you cannot have solely one tool to try to address it. I believe supply chain legislation, as we're seeing happening around the world, is increasingly an important tool in addressing that. But what I would also say is that it requires a variety of tools. Even if we bring in supply chain legislation in Canada, as other countries have done, it requires multiple elements to tackle it.

As an example, we have introduced a ban on importation of goods produced with forced labour, as we noted, and Canada is only the second country in the world to do this, after the United States. We're increasingly seeing other countries looking at this as a complementary model, even countries that have supply chain legislation.

Perhaps one of the most effective tools we have is the work we do within our free trade agreements. We require our partner countries in free trade agreements to have enforceable labour provisions that require them to introduce laws to address child and forced labour and to enforce those laws, and we have the potential penalty of sanctions against those countries if they fail to do so. This really allows you to tackle the issue at source within those partner countries in giving them the tools and encouraging them to use the tools to address this.

I outlined a number of other initiatives that are ready that we have introduced, but I should particularly point out the work that our colleagues at Global Affairs Canada are doing around

dispositions du projet de loi et des pouvoirs conférés au gouvernement ou au ministre. Dans le cas du projet de loi S-211, par exemple, je pense que la question devrait être tranchée par le ministère de la Justice ou encore le Bureau du Conseil privé au moyen des mécanismes de l'appareil gouvernemental.

La présidente : Je vous remercie.

La sénatrice Bernard : Merci de votre exposé, monsieur Patry. J'aimerais revenir sur la question des progrès accomplis ou, plutôt, de l'absence de progrès. Dans votre exposé, vous avez souligné un certain nombre d'initiatives, mais vous avez laissé entendre qu'il n'y avait pas eu beaucoup de progrès. Pouvez-vous nous aider à comprendre quels sont certains des obstacles aux progrès et dans quelle mesure, d'après vous, le projet de loi en question pourra nous aider à les surmonter?

M. Patry : Je vous remercie de votre question, sénatrice. J'aimerais dire deux ou trois choses à ce sujet. Tout d'abord, lorsque vous évoquez l'absence possible de progrès, je crois que ce constat vaut seulement pour la question de l'adoption d'une mesure législative sur les chaînes d'approvisionnement. Il est important de souligner que de nombreux progrès ont été réalisés sur d'autres fronts dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et ce, aux quatre coins de la planète.

Le problème du travail forcé et du travail des enfants revêt plusieurs dimensions, d'où l'impossibilité de le résoudre au moyen d'un seul outil. Je suis d'avis que les lois sur les chaînes d'approvisionnement, comme celles que nous observons un peu partout dans le monde, constituent un outil de plus en plus important à cet égard. J'ajouterais toutefois qu'il faut une variété d'outils. Même si nous adoptons une loi sur la chaîne d'approvisionnement au Canada, à l'instar d'autres pays, il faut une multitude d'éléments pour s'attaquer au problème.

Par exemple, nous avons interdit l'importation de biens produits par le travail forcé, comme on l'a dit, et le Canada est seulement le deuxième pays au monde à le faire, après les États-Unis. De plus en plus, d'autres pays envisagent de suivre ce modèle en guise de mesure complémentaire — même les pays déjà dotés d'une loi sur les chaînes d'approvisionnement.

Les accords de libre-échange constituent sans doute l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons. Aux termes de ces accords, nous exigeons que nos pays partenaires adoptent des dispositions exécutoires en matière de travail, c'est-à-dire des dispositions qui les obligent à instaurer et à appliquer des lois pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, à défaut de quoi nous pouvons leur imposer des sanctions. Ainsi, on peut vraiment s'attaquer à la source du problème dans les pays partenaires en leur donnant les outils nécessaires et en les encourageant à s'en servir pour corriger la situation.

J'ai parlé d'un certain nombre d'autres initiatives que nous avons déjà lancées, mais je dois souligner en particulier le travail effectué par nos collègues d'Affaires mondiales Canada au

responsible business conduct strategies for Canadian companies operating overseas.

It's really a suite of tools to try to address in this. Supply chain legislation will prove to be an additional important tool in addressing it, but I wouldn't want to leave you with the impression that nothing is being done on this front. There is a great deal happening both within Canada and in multilateral fora, and this would be an important addition to those elements. Thank you.

Senator Boyer: Thank you very much for your presentation, Mr. Patry. I am interested in the report that you mentioned and the stakeholder consultation from 2019. I'm wondering if there was an opportunity for any Indigenous consultation or for racialized Canadian communities to have input in that. If you can comment on that, I would appreciate that.

Mr. Patry: Thank you very much for the question, senator. During the consultations in 2019, there was not specific outreach to racialized groups or to Indigenous communities. I think that that is an important element that we would have to factor into future efforts, and certainly if the government were to move forward on supply chain legislation, that would be a critical component from which to ensure that we have feedback. We do have regular engagement in different fora with Indigenous communities, and I think the opportunity certainly exists to reach out more to Indigenous and racialized communities, particularly on this issue.

Senator Boyer: Thank you. I look forward to seeing that actually happen.

Senator Omidvar: Thank you, Mr. Brown, for being with us. I want to ask you about implementation, which is not what we normally do in studies, but this bill has a series of moving parts with different ministries and stakeholders. There is a reporting obligation. There are fines. There's a three-year review.

Can you comment on the relative difficulty or ease, from your view as a public servant, in bringing this bill to implementation?

Mr. Patry: Thank you, senator. We have consulted closely with many other countries that have introduced this type of legislation and spoken to government officials in those countries. All of them say that this is an incredibly complex piece of legislation with, as you noted, senator, many moving parts. I think certainly one of the greatest challenges it has faced is that the issue of forced labour is not like many other violations, particularly in production of goods where it's black and white, whether you're violating certain provisions or not. It is a

chapitre des stratégies relatives à la conduite responsable des affaires pour les entreprises canadiennes exerçant des activités à l'étranger.

Il s'agit vraiment d'une gamme d'outils pour tenter de régler ce problème. Le projet de loi sur les chaînes d'approvisionnement s'avérera un outil supplémentaire important, mais je ne voudrais pas vous donner l'impression que rien n'est fait à cet égard. Il se passe beaucoup de choses, tant au Canada que sur les tribunes multilatérales, et cette mesure serait un ajout important à ce qui existe déjà. Je vous remercie.

La sénatrice Boyer : Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Patry. J'aimerais en savoir plus sur le rapport que vous avez mentionné et les consultations qui ont été menées en 2019 auprès des intervenants. Je me demande si les Autochtones ou les communautés canadiennes racialisées ont eu l'occasion d'y participer. Si vous pouviez nous dire quelques mots à ce sujet, je vous en saurais gré.

M. Patry : Merci beaucoup de votre question, sénatrice. Lors des consultations de 2019, il n'y a pas eu d'activités ciblées auprès des groupes racialisés ou des communautés autochtones. C'est, selon moi, un élément important dont nous devrions tenir compte dans le cadre de nos efforts futurs. Chose certaine, si le gouvernement décidait d'adopter une mesure législative sur les chaînes d'approvisionnement, ce serait un moyen essentiel d'obtenir des commentaires. Nous dialoguons régulièrement avec les communautés autochtones dans le cadre de différentes tribunes, et j'estime qu'il y a certainement lieu d'entendre davantage de communautés autochtones et racialisées, en particulier sur cette question.

La sénatrice Boyer : Merci. J'espère bien que ce sera le cas.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie, monsieur Brown, d'être des nôtres. J'aimerais vous poser une question sur la mise en œuvre, ce que nous ne faisons pas habituellement dans le cadre de nos études, mais ce projet de loi fait intervenir plusieurs variables, notamment différents ministères et intervenants. Il y a aussi l'obligation de faire rapport, l'application d'amendes et l'exigence de mener un examen triennal.

Pouvez-vous nous expliquer, de votre point de vue de fonctionnaire, à quel point il sera facile ou difficile de mettre en œuvre un tel projet de loi?

M. Patry : Merci, madame la sénatrice. Nous avons consulté étroitement de nombreux autres pays qui ont adopté ce type de mesure législative et nous avons parlé à certains de leurs représentants gouvernementaux. Tous disent qu'il s'agit d'un texte de loi incroyablement complexe qui présente, comme vous l'avez souligné, madame la sénatrice, de nombreuses variables. À mon avis, une des plus grandes difficultés qui se manifestent, c'est que la question du travail forcé ne ressemble pas à beaucoup d'autres infractions, en particulier dans le contexte de

complex issue to ascertain whether forced labour or child labour is being used in the production chain. We know that companies face challenges in seeing deep down into further levels or tiers of their supply chains, so work has to be done in assisting companies to be able to do this kind of investigation and ensure that they have that line of sight into their supply chains.

But you have hit on one of the key problems for most of the countries that have introduced this legislation, and I think it's part of the reason why we have yet to see reports coming out on the efficacy of these types of legislation.

I have no doubt that in time this will prove to be an incredibly effective tool, and maybe it already is. But I think the challenge that many are facing is it is a complex reporting piece with multiple moving parts, and depending on the structure of your government, depending on authorities given to different ministries, departments and ministers, it can be difficult to figure out who should have the responsibility for what. I think this goes to the piece I touched on earlier, those four critical components of any legislation, and ensuring that you get those four pieces right and figure out which ministers and which departments are best equipped to deal with that.

In some countries, we have seen the creation of independent agencies or ombudspersons or commissioners to handle these reports and to receive the reporting of it. I think the feedback we've gotten from other countries is an approach like that is probably required to ensure that implementation is strong.

Senator Omidvar: Thank you.

Mr. Patry: Thank you.

The Chair: Before we go to second round, I will turn to one of our new members. Senator Gerba, it is a pleasure to have you on this committee. You have the floor.

Senator Gerba: Thank you, Madam Chair.

[Translation]

Mr. Patry, I gather transparency is a central issue, with companies having to submit reports. Do you think the reports they submit under this legislation will need to be validated or reviewed by an outside body or authority, similar to how independent auditors validate the information in a company's financial statements? Do you think it will be necessary for an outside body of some sort to review and validate the information

la production de biens où l'on sait clairement lorsqu'une personne enfreint des dispositions. Par contre, les choses se corsent quand vient le temps d'établir si le travail forcé ou le travail des enfants est utilisé dans la chaîne de production. Nous savons que les entreprises ont du mal à analyser plus en profondeur les divers niveaux ou échelons de leurs chaînes d'approvisionnement. Il faut donc aider les entreprises à mener ce genre d'enquête et à s'assurer qu'elles adoptent une telle vision dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Cela dit, vous avez mis le doigt sur l'un des principaux problèmes de la plupart des pays qui ont adopté cette mesure législative, et je pense que c'est en partie la raison pour laquelle nous n'avons pas encore vu de rapports sur l'efficacité de ce type de loi.

Je ne doute pas qu'avec le temps, cela s'avérera un outil incroyablement efficace, et peut-être l'est-il déjà. Mais, à mon avis, la difficulté qui se présente dans bien des cas, c'est l'obligation complexe en matière de rapport qui comporte de multiples variables. Selon la structure du gouvernement, selon les pouvoirs conférés aux différents ministères et ministres, il peut être difficile d'établir qui devrait être responsable de quoi. Je pense que cela nous ramène à ce que j'ai dit tout à l'heure concernant les quatre éléments essentiels de toute mesure législative. Ainsi, il faut s'assurer de bien instaurer ces quatre éléments, puis décider quels ministres et ministères sont les mieux équipés pour les gérer.

Dans certains pays, nous avons assisté à la création d'organismes indépendants, de postes d'ombudsman ou de commissariats chargés de s'occuper de ces rapports et de recevoir les déclarations. D'après les commentaires que nous avons reçus en provenance d'autres pays, je crois qu'il faut probablement une approche de ce genre pour assurer une mise en œuvre solide.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie.

M. Patry : Merci.

La présidente : Avant de passer au deuxième tour, je vais donner la parole à l'une de nos nouvelles collègues. Sénatrice Gerba, c'est un plaisir de vous accueillir parmi nous. Vous avez la parole.

La sénatrice Gerba : Merci, madame la présidente.

[Français]

Monsieur Patry, je comprends qu'on parle beaucoup de transparence, et on fait allusion aux rapports que les entreprises doivent fournir. Pensez-vous que les rapports que les entreprises prépareront dans le cadre de ce projet de loi auront besoin d'être validés ou supervisés par une autorité autre que l'entreprise qui fournit le rapport? Par exemple, on sait qu'il y a des auditeurs externes qui doivent valider les états financiers d'une entreprise.

to ensure companies are being honest and transparent in their reporting? Above all, the idea would be to ensure that the information was validated in terms of what's happening in those countries, what's happening here and what's being reported.

Mr. Patry: Thank you for your question, senator.

[*English*]

I think this is one of the major issues that all governments that have introduced this type of legislation are facing and trying to cope with, namely, validation of the reports that come in. This goes back again to the question of transparency versus due diligence legislation and what you're asking companies to report on. But once you do receive the reports, there is a major challenge in terms of trying to determine whether the companies have effectively reported and how to validate the information they have provided. This is a major struggle, I think, for every government that has introduced this type of legislation.

We're seeing in many countries a bit of a cottage industry of advisers cropping up that assist companies in preparing these reports, validating them and providing the information. But I think governments are going to face a similar challenge in terms of allocating the proper resources that would be required to ensure that you go through each of these reports, ensure they are authentic, and validate the information in them, particularly if you're going to be levying fines on companies for either failure to report or failure to do something within their supply chains.

Senator, you've hit on an important issue that other governments are wrestling with as well. Since this is a fairly new form of legislation that we're seeing around the world, there will be some growing pains as governments try to work through this and wrestle with what is the best format by which to validate reports.

Senator Gerba: Thank you.

The Chair: We'll start our second round of questions. We have the sponsor of the bill, Senator Miville-Dechêne. The floor is yours.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Mr. Patry, I'll be asking my question in French, and it has to do with the border.

As you know, my bill seeks to broaden the range of products that would not be allowed to be imported by adding goods produced with child labour.

Pensez-vous qu'on pourrait s'assurer qu'il y ait une autorité autre qui puisse valider, vérifier et faire en sorte que les rapports qui seront présentés soient honnêtes, transparents, mais surtout, qu'ils iront dans le sens de la validation de ce qui est fait dans ces pays, de ce qui est fait ici et de ce qui est rapporté?

M. Patry : Merci de votre question, sénatrice.

[*Traduction*]

Je crois que la validation des rapports est l'un des principaux problèmes auxquels font face tous les gouvernements qui ont adopté ce type de mesure législative. Cela nous ramène encore une fois à la question de savoir s'il faut une loi axée sur la transparence ou plutôt sur la diligence raisonnable. L'autre question est de savoir ce que les entreprises devront déclarer. Par ailleurs, une fois que l'on reçoit les rapports, il faut relever un défi de taille, car on doit établir si les entreprises ont produit des rapports efficaces et déterminer la façon de valider les renseignements qu'elles ont fournis. Je crois que cet aspect donne du fil à retordre à tous les gouvernements qui ont instauré ce genre de mesure législative.

Nous assistons, dans de nombreux pays, à l'émergence d'une industrie artisanale de conseillers qui aident les entreprises à préparer de tels rapports, à les valider et à fournir les renseignements nécessaires. Toutefois, selon moi, les gouvernements devront composer avec un défi similaire sur le plan de la distribution des ressources nécessaires pour s'assurer d'examiner chacun des rapports, d'en vérifier l'authenticité et de valider les renseignements qu'ils contiennent, surtout si l'on prévoit d'imposer des amendes aux entreprises qui ne présentent pas de rapport ou qui ne prennent pas les mesures nécessaires dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Madame la sénatrice, vous avez abordé une question importante qui taraude d'autres gouvernements aussi. Puisqu'il s'agit d'une mesure législative relativement nouvelle à l'échelle mondiale, il y aura quelques tâtonnements au début à mesure que les gouvernements essaieront d'établir quel est le meilleur format pour valider les rapports.

La sénatrice Gerba : Merci.

La présidente : Nous allons passer à notre deuxième série de questions, en commençant par la marraine du projet de loi, la sénatrice Miville-Dechêne. La parole est à vous.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur Patry, je vais poser ma question en français. J'aimerais revenir sur la question de la frontière.

Comme vous le savez, mon projet de loi propose d'élargir aux produits issus du travail des enfants les marchandises que l'on n'acceptera plus dans notre pays.

My question is simple. I have been following the situation for months and noticed that, unlike the U.S. government, the Government of Canada has not put out a clear explanation as to what constitutes forced labour or a list of countries with which it is difficult or dangerous for companies to do business.

I know it was done in China's case, but you don't have the same regime of transparency that the Americans do. I bring it up because that, too, represents transparency in relation to practices that are considered risks, whether it be in Mexico or elsewhere. This could really help companies, as well as what goes on at the border. You can say that the situation in Canada marks an improvement, but the fact remains that only a single vessel has been intercepted since the legislation came into effect over a year ago — just one, in Quebec. The U.S. is doing a whole lot more. Obviously, more information is flowing, and the Americans are intercepting more shipments when they suspect violations. The owner of the shipment then has to show otherwise.

[English]

Mr. Patry: Thank you for the comments, senator. I appreciate that.

It's important to note, as I said at the outset, that Canada is only the second country in the world, after the United States, to introduce a ban on importation of goods produced with forced labour. There are important distinctions and differences between the way the United States has approached this ban and the way Canada is currently addressing it.

First, the United States has a long head start. They brought in this ban in 1930, so they have been implementing it for 90 years. Over the last decade, they have ramped up their interdictions more noticeably, particularly over the last five or six years.

The evidentiary threshold that the United States uses is considerably different than Canada's. It's important to note that what the United States now has in place is essentially a two-tiered system.

The first — and what you often see reported in the media and which gets a great deal of publicity — is not actually a ban on the goods but something called a withhold release order. This basically allows U.S. Customs and Border Protection to say to an importer, "We suspect that these goods are produced by forced labour. You need to prove to us that they are not; otherwise, you won't be able to bring them in."

Ma question est assez simple. Je suis la situation depuis des mois et je constate que le gouvernement du Canada, contrairement au gouvernement américain, ne publie pas d'explication claire sur ce que constitue le travail forcé ni de liste de pays avec lesquels il est difficile et dangereux de faire affaire pour les entreprises.

Je sais que cela a été fait dans le cas de la Chine, mais vous n'avez pas le même système que les Américains, qui ont un système de transparence. Je veux le dire, parce que là aussi, c'est de la transparence par rapport à ce qui est considéré comme risqué, que ce soit au Mexique ou dans d'autres pays. Cela pourrait aider beaucoup les entreprises, mais aussi ce qui se passe à la frontière. Vous avez beau dire que la situation actuelle au Canada constitue une amélioration, il n'y a eu qu'une seule arrestation de bateau au Québec, une seule depuis que la loi a été adoptée, il y a plus d'un an. De leur côté, les États-Unis en font beaucoup plus en ce moment parce qu'évidemment, il y a plus d'information qui circule et qu'ils arrêtent davantage sur la base de soupçons, et ensuite, le propriétaire de la cargaison doit s'expliquer.

[Traduction]

M. Patry : Je vous remercie de vos observations, madame la sénatrice. Je vous en suis reconnaissant.

Il importe de souligner, comme je l'ai dit au début, que le Canada est seulement le deuxième pays au monde, après les États-Unis, à interdire l'importation de produits issus du travail forcé. Il existe des distinctions et des différences importantes entre la façon dont les États-Unis ont abordé cette interdiction et la façon dont le Canada s'y prend à l'heure actuelle.

Premièrement, les États-Unis ont une bonne longueur d'avance. Ils ont adopté cette interdiction en 1930, ce qui signifie qu'ils l'appliquent depuis 90 ans. Au cours de la dernière décennie, surtout depuis cinq ou six ans, ils ont intensifié leurs interdictions de manière plus notable.

Le seuil de preuve utilisé par les États-Unis est considérablement différent de celui du Canada. Il convient de signaler que les États-Unis ont mis en place, en somme, un système à deux paliers.

La première étape — et c'est ce que l'on voit souvent dans les médias et qui reçoit une attention considérable — ne constitue pas une interdiction de produits, mais ce que l'on appelle une ordonnance de refus de mainlevée. Cette mesure permet au Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis de dire à un importateur : « Nous soupçonnons que ces produits sont issus du travail forcé. Vous devez nous prouver que

This is very different than a finding, which is essentially the ban that actually seizes the goods or stops them completely. In the case of findings, I believe the U.S. has only issued two. It's a withhold release order with a lower evidentiary threshold that allows them to do this.

The Canada Border Services Agency is the group with the responsibility for interdicting goods and enforcing the ban as it currently stands. But the CBSA operates on a shipment-based approach as opposed to a region-wide, sector-wide, countrywide kind of approach for these shipments. The evidentiary threshold for ascertaining whether or not a specific good is produced with forced labour can be difficult for Border Services officers. As I said, unlike other goods that we interdict, it's not a weapon or drug, where it's clearly indicated or marked that it's prohibited. Forced labour can be a bit more challenging. Therefore, you have to conduct extensive research in terms of ascertaining whether or not that particular shipment or good was produced with forced labour.

We are working closely with the Canada Border Services Agency in increasing and improving the operationalization and implementation of the ban. However, it does take considerable research to look into these specific goods.

Senator Miville-Dechéne: This is exactly my question. Maybe our threshold or our system is not the right one for forced labour, which is so difficult to find. It's not something that can be seen from far away on a ship. We'll see how it turns out.

[*Translation*]

Senator Gerba: I'm not sure whether Mr. Patry will be able to answer my question. According to a UNICEF report, sub-Saharan Africa is the region with the greatest number of children being subjected to forced labour, with 72% of children working directly to support their families in some way. I am African, and I have lived that reality. I worked to help my family.

Through this bill, is it possible to introduce mechanisms to support families with no alternatives, families who expect children to work? Regardless, school isn't an option for these children.

ce n'est pas le cas, faute de quoi vous ne pourrez pas les faire entrer au pays. »

C'est très différent d'une conclusion, qui est essentiellement l'interdiction donnant lieu à la saisie ou à l'interception de produits. Si je ne me trompe pas, les États-Unis n'ont rendu que deux conclusions en ce sens. Il s'agit d'une ordonnance de refus de mainlevée, assortie d'un seuil de preuve moins élevé. Voilà comment les États-Unis s'y prennent.

Chez nous, c'est l'Agence des services frontaliers du Canada qui est chargée d'empêcher l'importation de certains produits et de faire respecter l'interdiction dans sa forme actuelle. Toutefois, l'ASFC fonctionne selon une approche axée sur les expéditions, plutôt qu'une approche ciblant une région, un secteur ou un pays. Le seuil de preuve permettant d'établir si un produit particulier est issu ou non du travail forcé peut s'avérer difficile pour les agents des services frontaliers. Je le répète, contrairement à d'autres produits que nous interdisons, comme des armes ou de la drogue, dont l'interdiction est clairement énoncée, le travail forcé peut présenter un peu plus de difficultés. Il faut donc effectuer des recherches approfondies pour savoir si une cargaison ou une marchandise est issue du travail forcé.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour accroître et améliorer l'opérationnalisation et la mise en œuvre de l'interdiction. Cependant, la vérification de ces produits exige beaucoup de recherches.

La sénatrice Miville-Dechéne : C'est exactement ce que je voulais savoir. Peut-être que notre seuil ou notre système ne conviennent pas en matière de travail forcé, qui est si difficile à déceler. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut apercevoir de très loin sur un bateau. Nous verrons bien quelle forme cela prendra.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Je ne sais pas si M. Patry est celui qui peut répondre à ma question. Un rapport de l'UNICEF mentionnait que l'Afrique subsaharienne est la région où le nombre d'enfants astreints au travail forcé est le plus élevé; en effet, 72 % de ces enfants travaillent directement pour appuyer les activités des familles ou pour leur venir en aide. Je suis moi-même Africaine. J'ai vécu cela. J'ai travaillé pour aider ma famille.

Y a-t-il des mécanismes à mettre en place dans le cadre de ce projet de loi afin d'accompagner les familles qui n'ont rien d'autre, qui sont là à attendre que les enfants aillent travailler? Ces enfants n'ont, de toute façon, pas les moyens d'aller à l'école.

Can the bill be leveraged to encourage companies to assume more social responsibility? For instance, companies could be rewarded somehow for actively working to address the problem at the source.

[English]

Mr. Patry: Thank you for the question, senator. There is a great deal that is under way across government and through international organizations in trying to address issues of child labour around the world, including in sub-Saharan Africa.

The pandemic has exacerbated the situation. In the last couple of decades, we have seen reductions happening and progress being made on issues in tackling child labour. The most recent report that has come out from UNICEF and ILO has shown that, for the first time in many decades, we have regrettably seen an increase in numbers. The numbers as of, I believe, 2017 were approximately 152 million children around the world trapped in child labour. That number has now increased to 160 million. It's a regrettable increase that we are seeing. However, efforts are under way through international organizations, and Canada supports many of these development initiatives to try to address this work.

In terms of what corporations can do on this front, I don't know if this is something you can bring into supply chain legislation. What I would say is that government, international organizations and industry need to work together in tackling many of these issues. There are tremendous efforts under way in many organizations to tackle this.

I'll point to one example of an initiative through the ILO and International Finance Corporation that the Government of Canada funds and supports. It is called the Better Work program, where we work with the garment sector to try to ensure that the production of these goods is fair; that labour rights and minimum age of employment, as well as freedom of association and collective bargaining, are respected; that a decent salary is paid; and that industry participates in these initiatives with the government, the ILO and the IFC. Efforts like Better Work could be a cooperative way of working together, but I'm not sure this is something you can weave into supply chain legislation.

Senator Gerba: Maybe we can add an incentive so the companies can see the advantage of making reports, in becoming more transparent and letting us know what is happening there in their companies.

Est-ce qu'on peut amener les entreprises à en faire un peu plus sur le plan de la responsabilité sociale, par exemple, récompenser d'une quelconque façon les entreprises qui s'impliquent davantage pour aider à résoudre ce problème à la source?

[Traduction]

M. Patry : Merci de votre question, sénatrice. À l'échelle du gouvernement et au sein des organisations internationales, énormément d'efforts sont actuellement déployés pour tenter d'éliminer le travail des enfants dans le monde, y compris en Afrique subsaharienne.

La pandémie a exacerbé la situation. Depuis une vingtaine d'années, nous constatons une baisse du travail des enfants de même que des progrès dans la lutte contre celui-ci. Malheureusement, le dernier rapport de l'UNICEF et de l'Organisation internationale du travail indique que, pour la première fois depuis de nombreuses décennies, les chiffres sont en hausse. Si je ne m'abuse, les chiffres pour 2017 étaient d'environ 152 millions d'enfants astreints au travail forcé dans le monde. On en compte maintenant 160 millions. Nous constatons donc une hausse regrettable. Toutefois, par l'intermédiaire d'organisations internationales, des efforts sont en cours pour lutter contre cette tendance, et le Canada appuie bon nombre de ces initiatives de développement.

Quant à savoir ce que les entreprises peuvent faire à cet égard, je ne sais pas si cet aspect peut être inclus dans une loi sur les chaînes d'approvisionnement. Je vous dirais que le gouvernement, les organisations internationales et l'industrie doivent lutter ensemble contre beaucoup de ces problèmes. Des efforts colossaux sont actuellement déployés à cet effet dans beaucoup d'organisations.

Prenons l'exemple d'une initiative de l'Organisation internationale du travail et de la Société financière internationale qui est financée et soutenue par le gouvernement canadien. Appelée *Better Work*, cette initiative nous permet de travailler avec le secteur du vêtement pour tenter d'assurer une production équitable; le respect des droits des travailleurs, de l'âge minimum d'emploi et du droit de libre association et de négociation collective; le versement d'un salaire décent; et la participation du secteur à de telles initiatives de pair avec le gouvernement, l'Organisation internationale du travail et la Société financière internationale. Des efforts comme l'initiative *Better Work* peuvent s'avérer une avenue de collaboration, mais je ne suis pas certain que nous puissions l'intégrer dans une loi sur les chaînes d'approvisionnement.

La sénatrice Gerba : Peut-être pourrions-nous ajouter un incitatif afin que les entreprises voient l'avantage de déposer des rapports, de faire preuve d'une plus grande transparence et de nous dire ce qui s'y passe.

Mr. Patry: I would add, if I could, that Global Affairs Canada does have responsible-business-conduct strategies in place. Global Affairs also works with Canadian companies operating overseas to promote principles of responsible business conduct, as does Export Development Canada. There are efforts to work cooperatively with these Canadian companies overseas to show them how they can support the communities they work in and how to source ethically and responsibly.

The Chair: We've gone over our time with these witnesses. However, Senator Omidvar, I'm going to let you ask your question, because I think it's important. You have the floor.

Senator Omidvar: I want to pursue Senator Gerba's line of questioning regarding the big stick in this legislation, which is the monetary fine, but I'm interested in carrots.

I wonder, in your experience, Mr. Patry or Mr. Brown, whether products that pass the test can be given positive branding, like with fair trade coffee. Are you aware of other product lines that fall under other pieces of legislation that have positive branding because they have passed the test and are in compliance with the law, because that speaks to their reputation? Reputation is at the heart of this legislation.

Mr. Patry: Thank you for the question, senator. You raise an excellent point and one that has been discussed among various governments and international organizations.

The challenge that governments have goes back to the previous question around certification of the reports themselves. Given the challenges we could potentially face around certifying or validating the information in the reports, the issue is the complexity. If a government is certifying a product as being free of forced labour or child labour, the degree of effort and complexity that would have to go into ensuring that that really is the case would prove to be challenging.

I'm not aware of any other jurisdiction that has brought in something like this as of yet. I think they have looked at it and considered it, but I think the complexity has proven challenging.

Senator Omidvar: Thank you for taking my question, sir.

The Chair: Thank you, Mr. Patry and Mr. Brown, for answering our questions.

Colleagues, we're going to be hearing from our last panel for today on Bill S-211, An Act to enact the Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act and to amend the Customs Tariff.

M. Patry : Si vous me le permettez, j'ajouterais qu'Affaires mondiales Canada dispose déjà de stratégies de conduite responsable des affaires. Le ministère, tout comme Exportation et développement Canada, collabore en outre avec des sociétés canadiennes actives à l'étranger à la promotion d'une conduite responsable des affaires. On s'efforce de collaborer avec ces sociétés canadiennes actives à l'étranger pour leur montrer les façons dont elles peuvent soutenir leurs collectivités d'accueil et s'approvisionner de façon éthique et responsable.

La présidente : Nous avons dépassé le temps prévu pour ce groupe de témoins. Toutefois, sénatrice Omidvar, je vais vous laisser poser votre question, car je crois que c'est important. Vous avez la parole.

La sénatrice Omidvar : Je souhaite poursuivre dans la même veine que la sénatrice Gerba sur l'importante sanction dans cette mesure législative, c'est-à-dire une amende, sauf que je m'intéresse aux récompenses.

Je me demande, messieurs Patry ou Brown, si, d'après votre expérience, il est possible de présenter favorablement les produits qui répondent aux critères, comme c'est le cas pour le café équitable. Connaissez-vous d'autres gammes de produits régies par d'autres textes législatifs qui ont une image de marque positive parce qu'elles répondent aux critères et sont conformes à la loi, ce qui confirme leur réputation? La réputation est au cœur de cette mesure législative.

M. Patry : Merci de votre question, sénatrice. Vous soulevez un excellent point, qui fait d'ailleurs l'objet de discussions entre divers gouvernements et organisations internationales.

La difficulté éprouvée par les gouvernements est associée à la question précédente sur la certification des rapports. Vu la difficulté qu'il pourrait y avoir à certifier ou à confirmer le contenu des rapports, c'est la complexité qui pose problème. Si un gouvernement certifie un produit exempt de travail forcé ou des enfants, il pourrait s'avérer difficile d'investir le degré d'effort et de complexité nécessaire pour confirmer que c'est bel et bien le cas.

Je ne connais aucune autre autorité qui a proposé quelque chose du genre. Je crois que cela a été étudié et envisagé, mais que la complexité de son application pose problème.

La sénatrice Omidvar : Merci d'avoir répondu à ma question, monsieur.

La présidente : Merci d'avoir répondu à nos questions, messieurs Patry et Brown.

Chères collègues, nous allons entendre le dernier groupe de témoins de la journée sur le projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes.

Our witnesses are Michael Harvey, who is the Vice-President, Policy and International, of the Canadian Chamber of Commerce; Ben Chalmers, who is the Senior Vice President of the Mining Association of Canada; and Geoff Smith who is the Vice President, Government Relations, also from the Mining Association of Canada.

Michael Harvey, Vice-President, Canadian Chamber of Commerce: The Canadian Chamber of Commerce is Canada's largest business association representing companies of all sizes and in all sectors of the economy.

Ensuring Canadian businesses' supply chains are not propagating forced labour or child labour globally is a goal strongly supported by our members. The chamber applauds the efforts of Senator Miville-Dechéne in championing these issues.

The chamber has made a written submission with a number of suggestions made by our members. Today, I would like to concentrate on two broad points. As committee members know, the awareness of potential forced labour and other human rights violations across the supply chain is driving companies to ensure they can clearly demonstrate that they have implemented effective policies and procedures to mitigate this risk. This change in the business environment is occurring quickly due to societal expectations that are being expressed through demands by consumers, investors and regulators.

The first point I would like to underline is the need for clear government guidance in this shifting context. As Mr. Patry mentioned, Canada and the United States are the only countries in the world that have instituted a legal ban on the importation of goods made in whole or in part with forced labour. This ban is a product of the provisions of the Canada–United States–Mexico Agreement, or CUSMA.

Two years later, we are just coming to an understanding of how the federal government will enforce the prohibition on the importation of goods produced by forced labour. It was only on January 20 this year that the Canada Border Services Agency, or CBSA, updated its guidance to importers about the evidence they will be expected to produce if their goods are detained because the CBSA suspects that the goods were produced by forced labour.

We are therefore looking at new legislative requirements since recent major legislative change has not been clearly implemented.

Please note that in this context, Canadian companies, particularly small and mid-sized enterprises, or SMEs, do not have the same resources as government officials to be able to accurately assess international suppliers' risk levels. Government officials have unique resources, such as policing and intelligence

Ces témoins sont Michael Harvey, vice-président, Politiques et international, de la Chambre de commerce du Canada; Ben Chalmers, vice-président principal, de l'Association minière du Canada; et Geoff Smith, vice-président, Relations gouvernementales, lui aussi de l'Association minière du Canada.

Michael Harvey, vice-président, Chambre de commerce du Canada : La Chambre de commerce du Canada est la plus grande association d'affaires au pays; elle représente des entreprises de toutes les tailles dans tous les secteurs de l'économie.

Veiller à ce que les chaînes d'approvisionnement des entreprises canadiennes ne contribuent pas au travail forcé ou des enfants à l'échelle du globe est un objectif que nos membres appuient avec conviction. La chambre salue les efforts de la sénatrice Miville-Dechéne qui porte ce dossier.

La chambre vous a remis un document comportant diverses suggestions de nos membres. Aujourd'hui, j'aimerais mettre l'accent sur deux grands points. Comme les membres du comité le savent, la sensibilisation aux risques de travail forcé ou d'autres violations des droits de la personne au sein de la chaîne d'approvisionnement pousse les entreprises à s'assurer qu'elles peuvent clairement montrer leur adoption de politiques et de procédures efficaces pour atténuer un tel risque. Cette évolution dans le milieu des affaires est rapide en raison des attentes sociétales qui prennent la forme de demandes de consommateurs, d'investisseurs et de décideurs.

La nécessité d'un encadrement gouvernemental clair dans ce contexte en mouvance est le premier point sur lequel je veux insister. Comme l'a mentionné M. Patry, le Canada et les États-Unis sont les seuls pays au monde à avoir interdit l'importation de biens issus en tout ou en partie du travail forcé. Cette interdiction découle de dispositions de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique ou ACEUM.

Deux ans plus tard, nous commençons tout juste à comprendre de quelle façon le gouvernement fédéral exécutera l'interdiction d'importer des biens issus du travail forcé. Ce n'est que le 20 janvier dernier que l'Agence des services frontaliers du Canada ou ASFC a mis à jour ses directives aux importateurs à propos des preuves qu'ils doivent fournir si elle retient leurs marchandises parce qu'elle soupçonne qu'elles sont le fruit du travail forcé.

Nous souhaitons donc qu'il y ait de nouvelles exigences législatives puisque le dernier changement majeur n'a pas été mis en œuvre de façon cohérente.

Veillez noter que, dans ce contexte, les entreprises canadiennes, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises ou PME, ne disposent pas des mêmes ressources que les fonctionnaires pour évaluer avec exactitude les risques que posent les fournisseurs internationaux. Les fonctionnaires ont des

sources, as well as in-market knowledge from Canadian diplomatic missions abroad. This information needs to be leveraged to support companies so they know where risks exist.

The chamber therefore recommends that this legislation have a provision added to require the minister to maintain a public registry of overseas suppliers known to be using forced or child labour. The legislation should include clear criteria for what would cause a supplier to be named in this registry, as well as redress mechanisms if a supplier feels it has been wrongly listed.

The second broad point is that we believe the goal of the bill — which is to ensure companies are transparent about the measures they are taking to prevent and reduce the risk that forced labour is present in their supply chain — would be better served by a “name and shame” approach than by the creation of criminal liability, including personal liability, as currently contained in the bill.

Leading companies are currently producing robust and transparent supply chain transparency reports. The risk is that the fear of potential criminal liability will lead them to produce narrower and less transparent reports than they currently do. We understand there is a push for the legislation to “have teeth.” We respectfully submit that transparently calling out companies for not reporting properly would cause sufficient reputational damage that these companies would want to avoid. The creation of a summary conviction offence with significant fines is not necessary in a context where businesses are already aware of the risks should they be unable to explain the origin of their goods and where government still needs to improve its guidance to companies to ensure they avoid difficulties.

To sum up, the chamber supports the goal of greater transparency around the elimination of the risk of forced labour in supply chains. Our request is that government understand the inherent difficulties and do its part to provide clarity and predictability to the enforcement regime as we work together towards this shared goal.

Thank you for receiving the Canadian Chamber of Commerce as a witness.

The Chair: Thank you, Mr. Harvey.

Mr. Smith, you have the floor.

ressources uniques, comme les forces policières et les services du renseignement, de même qu’une connaissance du marché intérieur que leur assurent les missions diplomatiques canadiennes à l’étranger. Il faut utiliser ces renseignements de façon à soutenir les entreprises de sorte qu’elles sachent où sont les risques.

La chambre recommande donc d’ajouter une disposition à cette mesure législative pour exiger que le ministre tienne un registre public des fournisseurs étrangers connus pour leur recours au travail forcé ou des enfants. Elle doit clairement établir les critères selon lesquels un fournisseur peut être inscrit au registre, de même que les mécanismes de recours si un fournisseur estime y avoir été inscrit par erreur.

L’autre point est le suivant : le but du projet de loi est de veiller à ce que les entreprises fassent preuve de transparence par rapport aux mesures de prévention et de réduction des risques de travail forcé dans leur chaîne d’approvisionnement. Pour ce faire, nous estimons qu’une approche de « mise au pilori » serait plus efficace que l’instauration d’une responsabilité criminelle, y compris une responsabilité personnelle, comme le prévoit actuellement le projet de loi.

Des entreprises de premier plan publient déjà des rapports fiables et limpides sur la transparence de leur chaîne d’approvisionnement. La peur d’une possible responsabilité criminelle risque toutefois de les amener à publier des rapports plus ciblés et opaques. Nous savons que certains demandent une mesure législative assortie de sanctions. Toutefois, nous faisons respectueusement valoir que la dénonciation publique des entreprises qui ne rapportent pas adéquatement leurs activités serait si dommageable pour leur réputation qu’elles éviteront de s’y exposer. La création d’une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité assortie d’amendes importantes n’est pas nécessaire dans un contexte où les entreprises sont déjà au courant des risques qu’elles courent si elles ne peuvent pas expliquer l’origine de leurs produits. Le gouvernement doit d’ailleurs améliorer l’encadrement des entreprises à cet égard afin qu’elles évitent ces problèmes.

Bref, la chambre appuie l’objectif d’une transparence accrue visant l’élimination des risques de travail forcé dans les chaînes d’approvisionnement. Elle demande toutefois que le gouvernement tienne compte des difficultés inhérentes, clarifie le régime d’application et le rende plus prévisible tandis que nous œuvrons ensemble à la concrétisation de cet objectif commun.

Merci d’avoir accepté d’entendre la Chambre de commerce du Canada dans ce dossier.

La présidente : Merci, monsieur Harvey.

Monsieur Smith, vous avez la parole.

Geoff Smith, Vice-President, Government Relations, Mining Association of Canada: Thank you for the opportunity to be here today. I'm Geoff Smith, the Mining Association of Canada's Vice-President, Government Relations, and joining me is our Senior Vice-President, Ben Chalmers.

Madam Chair, modern slavery is far more pervasive than Canadians think. All over the world, people can become entrapped working in a range of industries. From the outside, a job can look normal. In reality, people are unable to escape in the face of violence, debt, loss of personal identification and threats of deportation. Worse, one in four of those in forced labour are children, and three quarters are women and girls.

Canadian mining has a significant international presence, with 650 companies in over 100 countries. However, Canada is no longer the world's top mining country. Indeed, Australia's two biggest companies exceed the net asset value of the entire Canadian industry, while China's control of the production of many mineral commodities is well known.

However, Canada's role as a global leader in sustainable mining and responsible business practices continues to grow, and this includes in the area of child and forced labour.

Central to this work is our association's Towards Sustainable Mining or TSM, a globally recognized standard for driving responsible behaviour in our industry. Other mining associations in other countries have taken note of Canada's leadership, and our standard is now being implemented by 10 associations in 10 countries on six continents.

Five years ago, we saw an opportunity to contribute to global efforts to prevent modern slavery by adding standards to TSM aimed at prohibiting and preventing child and forced labour. This contribution is made more meaningful due to how TSM is spreading globally.

Turning to Bill S-211. Like with the version of the bill introduced in the previous Parliament by Senator Miville-Dechéne, Bill S-216, the Mining Association of Canada supports its intent and efforts to eradicate child and forced labour from global supply chains. We were pleased to contribute a quote to Senator Miville-Dechéne's press release announcing the introduction of Bill S-216, commending her for her leadership in bringing the bill forward.

Geoff Smith, vice-président, Relations gouvernementales, Association minière du Canada : Merci de me recevoir aujourd'hui. Je m'appelle Geoff Smith et je suis le vice-président des relations gouvernementales de l'Association minière du Canada. Je suis accompagné de Ben Chalmers, notre vice-président principal.

Madame la présidente, l'esclavage moderne est beaucoup plus répandu que ne le croient les Canadiens. Partout dans le monde, des personnes peuvent être amenées à travailler contre leur gré dans un éventail de secteurs. De l'extérieur, un emploi peut sembler normal. Mais, en réalité, les personnes sont incapables de fuir par crainte de violences à leur endroit, parce qu'elles ont des dettes ou perdu leurs preuves d'identité, voire parce qu'elles font l'objet de menaces de déportation. Pire encore, un travailleur sur quatre dans ces conditions de travail forcé est un enfant, et les trois quarts sont des femmes et des filles.

L'industrie minière canadienne a une présence internationale importante avec 650 entreprises dans plus de 100 pays. Cependant, le Canada n'occupe plus le premier rang mondial parmi les pays miniers. En effet, la valeur de l'actif net des deux plus grandes entreprises australiennes dépasse celle de l'ensemble de l'industrie canadienne, d'autant plus que le contrôle de la Chine sur la production de nombreux minéraux utiles est bien connu.

Cela dit, le rôle du Canada comme chef de file mondial en matière d'exploitation minière durable et de pratiques commerciales responsables ne cesse de croître, et il englobe le domaine du travail forcé et des enfants.

Au cœur de ce travail se trouve Vers le développement minier durable, une initiative de notre association reconnue mondialement pour favoriser des comportements responsables dans notre secteur. D'autres associations nationales ont pris acte du leadership canadien, si bien que notre initiative est en voie d'être adoptée par 10 associations minières dans 10 pays sur 6 continents.

Il y a cinq ans, nous avons eu l'occasion de contribuer aux efforts mondiaux de prévention de l'esclavage moderne par l'ajout à l'initiative Vers le développement minier durable de normes destinées à interdire le travail forcé et des enfants et à le prévenir. Vu l'adoption toujours plus répandue de notre initiative dans le monde, cette contribution n'en est que plus significative.

Maintenant : le projet de loi S-211. Comme c'était le cas pour sa version antérieure, le projet de loi S-216, proposée par la sénatrice Miville-Dechéne au cours de la législature précédente, l'Association minière du Canada est en faveur de sa visée et des efforts nécessaires pour éradiquer le travail forcé et des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous étions heureux de fournir une citation pour le communiqué de presse de la sénatrice Miville-Dechéne annonçant le dépôt du projet de

Nonetheless, we do have some comments on the content of the bill and suggestions on how to improve it.

First, our experience with the Extractive Sector Transparency Measures Act, or ESTMA, is directly relevant to Bill S-211.

Passed through omnibus budget Bill C-43 in 2014, ESTMA requires extractive entities active in Canada to publicly disclose on an annual basis certain types of payments made to governments in Canada and abroad.

We encourage the committee to examine subsection 10(1) of the ESTMA that lays out the process and criteria by which the Minister of Natural Resources can determine the reporting requirements of another jurisdiction to be an acceptable substitute for those of the ESTMA. This substitution or equivalency provision has contributed to the act's effectiveness in meeting objectives, including those related to corporate transparency.

We encourage you to consider an amendment to Bill S-211 that would add this flexible yet effective and proven approach to annual reporting that improves compliance by reducing unnecessary burden. It works.

Like Bill S-216, mandatory reporting mechanisms are the primary instrument in Bill S-211 to increase transparency. They must therefore be effective but also offer a level playing field for entities required to report. Clause 11(2) of Bill S-211, a new section, is a positive improvement that adds flexibility by enabling single or joint reporting and allowing parent company reporting of subsidiaries.

We also applaud the inclusion of government entities in Bill S-211. Respecting human rights abroad should be the obligation of both the private and public sector.

In addition to adding an equivalency provision, another part of the bill where we feel there is room for improvement is the reporting deadline.

The new bill includes a change establishing a reporting deadline of May 31 for the filing of reports regardless of a company's fiscal year end. Bill S-216 required reporting no later than 180 days after the end of the financial year. This change was made to simplify the process of producing the minister's

loi S-216 à l'époque, où nous la félicitons pour son leadership dans ce dossier.

Néanmoins, nous avons quelques remarques à faire sur le libellé du projet de loi actuel et quelques améliorations à proposer.

D'abord, notre expérience liée à la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif ou LMTSE s'applique directement au projet de loi S-211.

Adoptée en 2014 dans le cadre du projet de loi omnibus d'exécution du budget, soit le projet de loi C-43, la LMTSE exige que les entités du secteur extractif qui sont actives au Canada divulguent publiquement, selon un cycle annuel, certains types de paiements effectués aux gouvernements au Canada et à l'étranger.

Nous invitons le comité à consulter le paragraphe 10(1) de la LMTSE qui précise le processus et les critères qui permettent au ministre des Ressources naturelles d'établir que les exigences d'une autre autorité compétente relatives aux rapports constituent un substitut acceptable à celles au titre de la LMTSE. Cette clause de substitution ou d'équivalence contribue à l'atteinte efficace des objectifs de la LMTSE, y compris ceux en matière de transparence des entreprises.

Nous vous invitons à envisager un amendement au projet de loi S-211 afin d'y inclure cette approche souple, mais efficace et éprouvée, en matière de rapports annuels qui améliore la conformité par la réduction d'un fardeau superflu. Elle fonctionne.

Comme dans le projet de loi S-216, les mécanismes obligatoires de rapport constituent le principal outil du projet de loi S-211 pour accroître la transparence. Ils doivent donc être efficaces, sans compter qu'ils mettent toutes les entités sur un pied d'égalité. Le paragraphe 11(2) du projet de loi S-211, une nouveauté, est une amélioration qui accorde plus de souplesse en permettant le dépôt d'un seul rapport individuel ou conjoint, de même que la possibilité pour une société mère de déposer un rapport pour ses filiales.

Nous approuvons également l'inclusion des entités gouvernementales au projet de loi S-211. Le respect des droits de la personne à l'étranger devrait être l'obligation tant du secteur privé que du secteur public.

En plus de l'ajout d'une disposition relative à l'équivalence, la date de dépôt du rapport est un autre aspect du projet de loi qui pourrait selon nous être amélioré.

La nouvelle mouture du projet de loi comprend une modification qui établit la date limite de dépôt de son rapport au 31 mai, peu importe quand se termine l'exercice de l'entreprise. Le projet de loi S-216 exigeait que le rapport soit déposé au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice financier. Cette

annual report to Parliament. However, the objective of determining reporting requirements should be to facilitate high-quality reporting on an equal playing field for all entities and not the ease with which the minister or regulator will be able to compile an annual report to Parliament.

By anchoring reporting to a fixed calendar date, the bill creates a new disparity among entities who report on different schedules, for example, entities using a December 31 fiscal year end versus March 31 will have three additional months to prepare and report.

Lastly, we raise one likely housekeeping issue with the definition of “offered to be provided” found within the definition of “child labour” in clause 2. Our membership and other stakeholders seek clarity on what is intended to be captured by “offered to be provided” under the definition of child labour in Bill S-211. Are companies obligated to monitor what suppliers are offering in terms of services as opposed to those services for which they have contracts or have agreed to retain?

Some clarity on this point is needed. We suggest an amendment to Bill S-211 that would insert the International Labour Organization’s definition of “child labour.” It is a well-known and internationally accepted definition, and the one that we used when we added “child and forced labour” to TSM.

In conclusion, Madam Chair and senators, the Canadian mining industry is absolutely committed to the international effort to prevent and eradicate instances of child and forced labour in the global mining industry and the wider mining supply chain, and we view this bill as an important step to help Canada catch up to its peers.

We look forward to your questions and to engaging with you on our suggested improvements to Bill S-211.

The Chair: Thank you, gentlemen, for your presentations.

Senator Miville-Dechêne: Thank you for giving me some time.

modification a été apportée pour faciliter la préparation du rapport annuel du ministre à l’intention de la Chambre. Toutefois, l’objectif des exigences devrait être de faciliter la production d’un rapport de grande qualité par toutes les entités sans distinction et non de faciliter la tâche au ministre ou à l’autorité réglementaire dans la préparation d’un rapport annuel à l’intention de la Chambre.

En fixant une date à laquelle le rapport doit être produit, le projet de loi crée une nouvelle disparité entre les entités qui observent un calendrier de déclaration différent. Par exemple, les entités dont l’exercice financier se termine le 31 décembre plutôt que le 31 mars auront trois mois de plus pour se préparer à produire leur rapport.

Enfin, nous soulevons une question, qui est probablement d’ordre administratif, en ce qui concerne l’expression « offered to be provided » qui figure dans la définition anglaise du « travail des enfants », à l’article 2. Nos membres et d’autres intervenants cherchent à obtenir des précisions sur ce que l’on entend par « offered to be provided » dans la définition du travail des enfants du projet de loi S-211. Les entreprises sont-elles obligées de surveiller ce que les fournisseurs offrent en matière de services, par opposition aux services fournis dans le cadre d’un contrat qu’elles ont négocié ou aux services qu’elles ont accepté de retenir?

Il est nécessaire d’obtenir certaines précisions à ce sujet. Nous suggérons qu’une modification soit apportée au projet de loi S-211 afin d’insérer la définition du « travail des enfants » utilisée par l’Organisation internationale du travail. Il s’agit d’une définition bien connue et acceptée à l’échelle internationale, et c’est celle que nous avons employée lorsque nous avons ajouté la notion de « travail des enfants » et de « travail forcé » à l’initiative Vers le développement minier durable.

En conclusion, madame la présidente et mesdames et messieurs les sénateurs, l’industrie minière canadienne est absolument engagée dans l’effort international visant à prévenir et à éradiquer les cas de travail des enfants et de travail forcé dans l’industrie minière mondiale et dans la chaîne d’approvisionnement minière au sens large, et nous considérons ce projet de loi comme une étape importante pour aider le Canada à rattraper ses pairs.

Nous sommes impatients de répondre à vos questions et de discuter avec vous des améliorations que nous proposons d’apporter au projet de loi S-211.

La présidente : Je vous remercie, messieurs, de vos exposés.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie de m’accorder un peu de temps.

[Translation]

My first question is for Mr. Harvey, from the Canadian Chamber of Commerce. You provided a short written submission, and I wanted to ask you about the revenue thresholds for companies. You criticize the fact that the thresholds are too low. You maintain that the legislation should apply only to companies with \$100 million in revenue — so roughly 3,000 very large companies across Canada, or perhaps fewer — and that the revenue threshold of \$40 million is too low.

I'm curious as to how you can make that argument or justify that recommendation, given that Canada has actually signed many conventions to stop child labour and forced labour, calling for the end of such practices. On top of that, reducing the number of companies subject to the legislation diminishes the ability to change attitudes and mindsets.

A UN committee even recommended that every company operating in a country should be subject to rules prohibiting the use of child labour and forced labour. How do you reconcile your recommendation with Canada's international commitments?

Mr. Harvey: Thank you for your question, senator. My Nova Scotia accent comes out when I speak French. I hope you'll forgive me. First, let me say that this isn't about whether small and medium-sized businesses should import goods produced with forced labour. Obviously, they shouldn't, and it's already prohibited in Canada. As Mr. Patry mentioned, only two countries in the world essentially prohibit the importing of goods produced with forced labour.

The bill before us today concerns the obligation companies will be under to report on the steps they have taken to prevent the use of forced labour in their supply chains. In our view, \$100 million in revenue is an appropriate threshold for companies to have to show that their supply chains do not include these types of products, through the annual reporting required by the legislation. In no way, does that mean that small and medium-sized businesses should not be paying close attention to whether they are importing goods produced with forced labour, since the practice is already prohibited in Canada under the Canada–United States–Mexico Agreement.

Senator Miville-Dechêne: I have a short follow-up question. How many Canadian companies generate more than \$100 million in revenue?

Mr. Harvey: Sorry, I don't know the answer to that. That information is available for public companies, but not for the private sector, as far as I know.

[Français]

Ma première question s'adresse à M. Harvey, de la Chambre de commerce du Canada. Nous avons reçu un bref mémoire écrit de votre part, et je voulais vous poser des questions relativement aux seuils de revenus des entreprises. Vous critiquez le fait que nos seuils de revenus pour les entreprises sont trop bas. Vous aimeriez que seules les entreprises qui ont plus de 100 millions de dollars de revenus — on parle ici d'à peu près 3 000 compagnies partout au Canada qui sont de très grandes compagnies, et peut-être moins — soient soumises à la loi, et vous trouvez que nos seuils de revenus de 40 millions de dollars pour les entreprises sont trop bas.

Je me demande comment vous pouvez argumenter ou justifier cette demande, étant donné que le Canada a quand même signé de nombreux traités pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé et pour s'y opposer et que, moins il y a d'entreprises soumises à la loi, moins on arrive à changer les mentalités.

De plus, un comité des Nations unies a même dit que toutes les entreprises d'un pays devraient être soumises à des règles pour qu'elles n'utilisent ni le travail des enfants ni le travail forcé. Comment réconciliez-vous votre demande avec les engagements du Canada sur la scène internationale?

M. Harvey : Merci beaucoup de votre question, madame la sénatrice. Vous me pardonnerez mon français avec un petit accent de la Nouvelle-Écosse. D'abord, la question n'est pas de savoir si les petites et moyennes entreprises ne devraient pas importer des produits issus du travail forcé. C'est évident et c'est déjà interdit au Canada. Comme M. Patry l'a déjà mentionné, il n'y a que deux pays dans le monde qui interdisent carrément l'importation de produits issus du travail forcé.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui porte sur l'obligation de faire rapport sur les mesures prises pour éviter que des produits issus du travail forcé ne se trouvent dans la chaîne d'approvisionnement. Nous croyons, dans ce cas, qu'un seuil de revenus de 100 millions de dollars représente un niveau acceptable pour déterminer qu'on doit pouvoir démontrer l'absence de ces produits, et ce, en produisant un rapport annuel, comme l'exige la loi. Cela ne veut aucunement dire que les PME ne devraient pas faire très attention de ne pas importer des produits issus du travail forcé, puisque c'est déjà interdit au Canada en vertu de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai une question complémentaire très brève à poser. Combien d'entreprises canadiennes ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de dollars?

M. Harvey : Je suis désolé, je n'ai pas la réponse à cette question. On pourrait trouver cette information pour les entreprises publiques, mais je ne crois pas qu'un tel renseignement soit disponible pour les entreprises privées.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

[*English*]

The Chair: Senator Miville-Dechêne, I could put you on a second round since the only senator who has her hand raised is Senator Omidvar.

Senator Omidvar: My question is on the same topic as Senator Miville-Dechêne's question, and it is to Mr. Harvey.

You said in your remarks that there should be a different threshold for small- and medium-sized businesses, but Senator Miville-Dechêne has stated that only 3,000 companies would fall under the jurisdiction of this law. There is a criterion: They would have to be listed on a stock exchange, or there is a size threshold.

I would like to dig deeper on the "small- and medium-sized" statement that you made. How many small- and medium-sized companies do you believe will be impacted by this bill, and which sectors or regions? Do you have a sense of that?

Mr. Harvey: I don't have a great sense of that. It all depends upon what the threshold is.

As I said in my answer to Senator Miville-Dechêne, we're saying, first, that all companies are affected by the interdiction of importation of goods made with forced labour that Canada and the United States have implemented, the only countries in the world to have done so. This legislation is talking specifically about reporting requirements.

It obliges companies to prepare these reports every year. We're saying that we would just put the threshold at another level, at fewer companies — bigger ones. These reporting requirements have a cost. All companies importing goods have to do due diligence on their supply chain; otherwise, they wouldn't be able to explain anything to CBSA if any of their goods got stopped at the border, according to the latest guidance given by CBSA.

Canada's interdiction on importation of goods made with forced labour is applicable to all Canadian companies. We're saying that the threshold for this legislation, which is quite an onerous reporting requirement, could be put at a different threshold.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[*Traduction*]

La présidente : Sénatrice Miville-Dechêne, je pourrais ajouter votre nom à une deuxième série de questions puisque le seul membre du comité à avoir levé la main est la sénatrice Omidvar.

La sénatrice Omidvar : Ma question traite du même sujet que celle de la sénatrice Miville-Dechêne, et je l'adresse à M. Harvey.

Vous avez dit, dans le cadre de vos observations, qu'il devrait y avoir un seuil différent pour les petites et moyennes entreprises, mais la sénatrice Miville-Dechêne a déclaré que seulement 3 000 entreprises seraient assujetties à cette loi. Il y a un critère à respecter : il faut que les entreprises soient cotées en bourse ou qu'elles dépassent un seuil relatif à leur taille.

J'aimerais approfondir la déclaration que vous avez faite au sujet des « petites et moyennes entreprises ». À votre avis, combien de petites et moyennes entreprises seront touchées par ce projet de loi, et dans quels secteurs ou régions se trouvent-elles? Avez-vous une idée du nombre d'entreprises dont il est question?

M. Harvey : Je n'en ai pas une idée précise du nombre d'entreprises qui seraient touchées. Tout dépend du seuil qui est fixé.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la sénatrice Miville-Dechêne, nous soutenons, premièrement, que toutes les entreprises sont concernées par l'interdiction d'importer des biens fabriqués dans le cadre d'un travail forcé, une interdiction qui a été mise en œuvre par le Canada et les États-Unis, les seuls pays au monde à l'avoir fait. Cette loi traite précisément des exigences de déclaration.

Elle oblige les entreprises à rédiger des rapports chaque année. Nous indiquons que nous établirions simplement le seuil à un autre niveau qui viserait moins d'entreprises et principalement les plus grandes. Ces exigences de déclaration ont un coût. Toutes les entreprises qui importent des marchandises doivent faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne leur chaîne d'approvisionnement; sinon, elles seront incapables d'expliquer quoi que ce soit à l'ASFC si l'une de leurs marchandises est stoppée à la frontière, selon les dernières directives communiquées par l'ASFC.

L'interdiction d'importer des biens fabriqués dans le cadre d'un travail forcé, que le Canada a mis en œuvre, s'applique à toutes les entreprises canadiennes. Nous soutenons que le seuil fixé par cette loi, qui prévoit une exigence de déclaration assez coûteuse, pourrait être déplacé.

Senator Omidvar: I wonder if you could help me understand this. My view of businesses and especially the bigger ones that you mentioned is that they have the systems, structures and policies to prevent bad corporate behaviour throughout their system. Whether they do so, I don't know, but they have the systems, policies and structures.

It is possibly the smaller businesses that do business overseas that may need this legislation and be required to report as a way of raising their awareness. Can you help me square that circle in my mind?

Mr. Harvey: That's where I go back to the comment I made about the need for more government assistance. As you say, the larger companies have greater resources. The smaller companies really need this help from government, say lists of suppliers that are suspected of using forced labour. I believe it was Senator Miville-Dechêne who made a similar comment to Mr. Patry — not exactly the same — but to say that it would be helpful if companies had government assistance to say where they should be careful and assistance on training and due diligence. It would be helpful if companies had more access to the intelligence that the Government of Canada has through its diplomatic service and policing and intelligence services.

I wouldn't say that what they need is legislation to force them to do reports, necessarily; they need help to get them to the level of transparency necessary, and that's really a question of government accompanying small- and medium-sized companies. I've seen very good work by EDC in helping those small- and medium-sized companies doing work abroad to understand responsible business conduct and practices. It's that kind of work where the Government of Canada can help our SMEs to raise their game where they need to raise their game.

Senator Omidvar: Thank you. That was very helpful.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: My line of questioning will be similar, Mr. Harvey, because I'm having some trouble with your rationale. My bill will apply to 2% of companies, at most. Small businesses aren't really affected. The bill covers only medium-sized and large businesses, as well as a tiny fraction of small businesses — those with more than 250 employees. At the end of the day, the number of businesses affected is quite low.

La sénatrice Omidvar : Je me demande si vous pourriez m'aider à comprendre cela. Je pense que les entreprises, et en particulier les grandes entreprises que vous avez mentionnées, disposent des systèmes, des structures et des politiques nécessaires pour prévenir les mauvais comportements dans l'ensemble de leurs activités. Je ne sais pas si elles le font, mais elles sont dotées des systèmes, des politiques et des structures nécessaires.

Ce sont peut-être les petites entreprises qui font des affaires à l'étranger qui pourraient avoir besoin que la mesure législative les oblige à faire rapport afin de les sensibiliser. Pourriez-vous m'aider à faire la quadrature du cercle dans mon esprit?

M. Harvey : C'est là que je reviens à ma remarque sur la nécessité d'apporter une aide gouvernementale accrue. Comme vous le dites, les grandes entreprises disposent d'un grand nombre de ressources, mais les petites entreprises ont vraiment besoin que le gouvernement leur apporte cette aide, par exemple sous forme de listes de fournisseurs qui sont soupçonnés d'avoir recours au travail forcé. Je crois que c'est la sénatrice Miville-Dechêne qui a formulé une observation semblable — mais pas tout à fait pareille — à celle de M. Patry, dans le but de déclarer toutefois qu'il serait utile que les entreprises bénéficient d'un soutien gouvernemental pour leur indiquer où elles devraient faire attention et pour leur apporter une aide en matière de formation et de diligence raisonnable. Il serait utile que les entreprises aient davantage accès aux renseignements dont dispose le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son service diplomatique et de ses services de police et de renseignement.

Je ne dirais pas nécessairement que ce dont elles ont besoin, c'est d'une loi qui les oblige à faire des rapports; elles ont besoin d'aide pour atteindre le niveau de transparence requis. Il s'agit vraiment d'une question d'accompagnement des petites et moyennes entreprises par le gouvernement. J'ai remarqué qu'EDC faisait un excellent travail pour ce qui est d'aider les petites et moyennes entreprises qui travaillent à l'étranger à comprendre en quoi consistent une conduite et des pratiques commerciales responsables. C'est dans le cadre de ce genre de travail que le gouvernement du Canada peut aider nos PME à améliorer leurs performances là où c'est nécessaire.

La sénatrice Omidvar : Merci. Cette information était vraiment utile.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur Harvey, je vais continuer dans la même veine, car j'ai un peu de difficulté à suivre votre raisonnement. Mon projet de loi touche au maximum 2 % des entreprises, puisqu'on ne parle pas des petites entreprises qui sont touchées, mais seulement des moyennes et grandes entreprises et une infime partie des petites entreprises, soit celles qui comptent plus de 250 employés. Donc, on touche assez peu d'entreprises.

According to your brief, you support the idea behind the bill, but you point to about 10 areas where it misses the mark. As I see it, it's important to mention something here, child labour. We've made every effort with this bill to come up with a sensible definition of child labour, which refers to labour that not only constitutes the worst forms of child labour, but also deprives children of the opportunity to attend school. You argue that the definition is too broad, so I'd like to hear your rationale for that.

In order for legislation like this to work, it has to apply to a certain number of companies. The idea that the problem is fixed if shipments are stopped at the border isn't really a solution, Mr. Harvey. Currently, shipments aren't being intercepted. Many companies in Canada are bringing in goods produced with forced labour, approximately 1,200. That problem doesn't go away when you block shipments at the border — hence, the idea of imposing a reporting requirement on a certain proportion of companies, medium-sized businesses, in particular. According to the experts, those are the entities where forced labour is the most prevalent in supply chains, companies that aren't quite large corporations and that can't afford to carry out the necessary assessments.

Mr. Harvey: I'm looking at what we said about child labour in our brief, and I don't think we indicated that the definition was too broad. I think it was actually one of our members who pointed out the fact that the definition wasn't totally aligned with the International Labour Organization's definition. They weren't saying that the definition should be narrower. That isn't how I understood it, but I would be completely open to discussing it at a later time and I could invite the person. In any case, the idea wasn't to push for a narrower definition. At least, that wasn't how I took it.

Senator Miville-Dechêne: Could you answer my other question?

Mr. Harvey: On the matter of medium-sized businesses, our view is that they need supports. In Canada, these restrictions on the import of goods produced with forced labour are new. Implementation of the new regulations has only just begun. These companies need support to help them understand this new landscape, which is changing rather quickly.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

[English]

The Chair: I haven't asked any questions, so I will do so. Also, if others wish to ask further questions, we have enough time for that.

Quand je regarde votre mémoire, vous dites que vous êtes pour le principe d'une loi, mais en même temps, à l'égard d'environ 10 éléments, vous jugez que cela n'a pas de sens. Il y a un autre élément qu'il me semble important de mentionner ici, soit le travail des enfants. On a tout fait, dans ce projet de loi, pour en arriver à une définition sensée du travail des enfants, qui n'est pas seulement la pire forme du travail des enfants, mais aussi le fait de ne pas pouvoir aller à l'école. Vous jugez que cette définition est trop large. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Si on veut qu'une loi comme celle-là fonctionne, il faut qu'un certain nombre d'entreprises y soient soumises. Cette idée selon laquelle le problème est tout à fait réglé si la frontière leur est interdite n'est vraiment pas la solution, monsieur Harvey, parce qu'on n'arrête pas de cargaison en ce moment. Il y a beaucoup d'entreprises au Canada qui font venir des marchandises issues du travail forcé. On parle d'environ 1 200 entreprises. Ce problème existe même si on le bloque à la frontière, d'où cette idée d'obliger une certaine partie des entreprises, particulièrement les moyennes entreprises, à faire rapport. C'est là — les experts le disent — que le travail forcé est le plus présent dans les chaînes d'approvisionnement, soit parmi des entreprises un peu plus petites que les grandes et qui n'ont pas l'argent qu'il faut pour faire les recherches.

M. Harvey : Je regarde ce qu'on a inclus dans notre mémoire sur le travail des enfants et je ne crois pas qu'on ait mentionné que la définition devrait être moins large; c'était plutôt un de nos membres qui avait insisté sur le fait que la définition n'était pas complètement alignée avec la définition de l'Organisation internationale du travail. Ce n'était pas dans le but de faire en sorte que la définition soit moins large; ce n'est pas comme cela que je le lis, mais je serais tout à fait à l'aise d'en discuter à un autre moment et je pourrais inviter cette personne. Cependant, ce n'était pas dans le but que la définition soit moins large; du moins, ce n'est pas comme cela que je l'ai compris.

La sénatrice Miville-Dechêne : Pourriez-vous répondre à mon autre question?

M. Harvey : En ce qui concerne les moyennes entreprises, nous considérons que ce qu'il faudrait faire serait de les accompagner. Ces restrictions sur l'importation des biens liés au travail forcé au Canada sont nouvelles. On commence à peine à mettre en application les nouvelles réglementations. Il faut continuer d'appuyer ces entreprises afin de leur permettre de bien comprendre ce nouveau contexte qui change à une vitesse assez rapide.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[Traduction]

La présidente : Comme je n'ai pas encore posé de questions, je vais le faire maintenant. Par ailleurs, si d'autres personnes souhaitent poser d'autres questions, nous disposons suffisamment de temps pour que je puisse les accommoder.

My question to you, Mr. Smith, is that this bill will impact different companies in different ways. How do you think this bill will impact the mining industry?

Mr. Smith: As outlined in the opening remarks, I think the bill covers some ground that I think many of our members and our sector are already quite comfortable with in terms of reporting.

In terms of our associations and the Toward Sustainable Mining program, we have already implemented protocols relating to child and forced labour. I think that we see this as a continuation, at minimum, in the spirit of those efforts, and something that in terms of Bill S-211 that we are quite comfortable with. I don't know if my colleague Ben would like to perhaps add something to that.

Ben Chalmers, Senior Vice-President, Mining Association of Canada: Only that when we introduced these aspects to our Toward Sustainable Mining program in 2017, it was already along these lines to respond to encouragement from our customers to help ensure that their supply chains didn't have these risks, so we came at this from a collaborative approach back then, and we've embedded it into our own reporting obligations. Mr. Smith is right. This is very much aligned with what we already expect of our members and what our members themselves have committed to as being part our association.

The Chair: My other question is to both witnesses. This bill grants persons who are designated by the minister powers to enter places of business, prohibit access to all or part of a place and do anything in that place and to remove anything for the purpose of examination. What negative effects could this have on a legitimate business operation? Could we think of any other less intrusive means that you think would be sufficient to verify compliance? Mr. Harvey and then Mr. Smith? I would like both to answer.

Mr. Chalmers: I can go first if it's helpful.

The Chair: Yes, thank you.

Mr. Chalmers: This is something that is already contained in ESTMA, in the Extractive Sector Transparency Measures Act. They included similar powers, and that was a result of a negotiation. ESTMA was modelled on a negotiation between ourselves and Publish What You Pay.

It is a heavy-handed provision. In ESTMA, we hope that it will be used as a very last resort.

Monsieur Smith, le projet de loi touchera différentes entreprises de différentes manières. À votre avis, quelle incidence ce projet de loi aura-t-il sur l'industrie minière?

M. Smith : Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration préliminaire, je pense que le projet de loi couvre un terrain en matière de rapport avec lequel notre secteur et bon nombre de nos membres sont déjà très à l'aise.

En ce qui concerne nos associations et le programme Vers le développement minier durable, nous avons déjà mis en œuvre des protocoles relatifs au travail des enfants et au travail forcé. Je pense que nous voyons, à tout le moins, le projet de loi S-211 comme une continuation dans l'esprit de ces efforts et comme quelque chose qui nous convient tout à fait. Je ne sais pas si mon collègue, M. Chalmers, aimerait ajouter quelque chose à cela.

Ben Chalmers, vice-président principal, Association minière du Canada : Je mentionnerais seulement que lorsqu'en 2017, nous avons ajouté ces aspects à notre programme Vers le développement minier durable, nous l'avons déjà fait dans cette optique pour répondre aux encouragements de nos clients qui voulaient s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement ne présentaient pas ces risques. Donc, à l'époque, nous avons abordé ces aspects de façon collaborative, et nous les avons intégrés dans nos propres obligations de déclaration. M. Smith a raison. Cela correspond tout à fait à ce que nous attendons déjà de nos membres et à ce que nos membres eux-mêmes se sont engagés à faire en tant que membres de notre association.

La présidente : J'adresse mon autre question aux deux témoins. Ce projet de loi confère aux personnes désignées par le ministre le pouvoir de pénétrer dans des lieux d'affaires, d'interdire l'accès à une partie ou à la totalité d'un lieu et d'y faire n'importe quoi ou de retirer n'importe quoi à des fins d'examen. Quels effets négatifs cela pourrait-il avoir sur une activité commerciale légitime? Pouvons-nous penser à d'autres moyens moins intrusifs qui, selon vous, seraient suffisants pour vérifier la conformité? Qu'en pensez-vous, monsieur Harvey, et vous, monsieur Smith? J'aimerais que vous répondiez tous les deux.

M. Chalmers : Je peux intervenir en premier si cela peut vous rendre service.

La présidente : Oui, merci.

M. Chalmers : Ces dispositions figurent déjà dans la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, ou la LMTSE. Ils ont inclus dans le projet de loi des pouvoirs semblables à ceux qui ont découlé d'une négociation. La LMTSE s'inspire d'une négociation entre nous et le mouvement Publish ce que vous payez.

Il s'agit là de dispositions très contraignantes. Dans le cas de la LMTSE, nous espérons qu'elles ne seront utilisées qu'en tout dernier recours.

One of the keys I think to the success we have seen under ESTMA is that the first several years of implementation were focused on compliance, encouragement and education. I think that is what is needed here most as we move into this for the first little bit, the first number of years, to encourage companies to comply with legislation and to educate them where they don't comply before moving into a compliance regime, which is actually just starting now with ESTMA. I would point out that the compliance with ESTMA is very high. I don't have the exact numbers, but I was just speaking with people at Natural Resources Canada that said there had to be very few enforcement actions to date because of the approach I think they took with that education and compliance encouragement at the beginning.

The Chair: Thank you, Mr. Smith. Is there anything you would like to add to that?

Mr. Harvey: No, just the broader comment that we think that the goal of the bill is transparency. In the context of the bill where the goal is transparency, we don't really need criminal legislation. A name and shame approach — where if someone is not transparent enough, that gets published and that harms the corporate reputation of the company in question — we think is sufficient at this stage.

The Chair: Thank you.

Senator Omidvar: My question is to Mr. Smith. Thank you so much for being with us today. I noted with some interest that you mentioned ESTMA, the Extractive Sector Measures Act.

Mr. Smith: Extractive Sector Transparency Measures Act.

Senator Omidvar: I learn a new acronym on the Hill every day. This was passed in 2016 I think you said, if I got that right.

Mr. Smith: Yes.

Senator Omidvar: So this is now some eight years after. And the aspiration of this bill is fairly similar to the aspirations of ESTMA. Is there anything you have observed and learned through these last eight years on ESTMA that could and should be taken into account as we consider this legislation?

Mr. Smith: Indeed. Just to clarify, the bill was passed in 2014, and it came into effect in 2017. I think that in itself — Mr. Chalmers has outlined that period of ensuring awareness and compliance — has allowed the act to flourish in terms of compliance. I think what we would really like to restate as a takeaway is the flexibility in reporting that ESTMA has allowed.

Je pense que l'une des clés du succès de la LMTSE, c'est que les premières années de mise en œuvre ont été axées sur la conformité, l'incitation et l'éducation. Je pense que c'est ce dont nous avons le plus besoin ici, au cours des premières années, afin d'encourager les entreprises à se conformer à la loi et de les éduquer lorsqu'elles négligent de le faire, avant d'appliquer le régime de conformité, un processus qui ne fait que commencer maintenant dans le cas de la LMTSE. Je tiens à souligner que le taux de conformité à la LMTSE est très élevé. Je n'ai pas devant moi les chiffres exacts, mais je viens de parler avec des employés de Ressources naturelles Canada qui m'ont dit que très peu de mesures d'application de la loi avaient été prises jusqu'à maintenant, en raison de l'approche qui a été adoptée, je pense, c'est-à-dire cette éducation et cet encouragement à la conformité au début de la mise en œuvre.

La présidente : Merci, monsieur Smith. Aimerez-vous ajouter quelque chose?

M. Harvey : Non, je dirais simplement, de façon plus générale, que nous estimons que l'objectif du projet de loi est la transparence. Dans le contexte d'un projet de loi dont l'objectif est la transparence, des lois pénales ne sont pas vraiment nécessaires. Nous croyons qu'une approche de dénonciation — dans le cadre de laquelle, si une entreprise n'est pas assez transparente, cette information est publiée et nuit à la réputation de l'entreprise en question — est suffisante pour le moment.

La présidente : Merci.

La sénatrice Omidvar : J'adresse ma question à M. Smith. Je vous remercie infiniment d'être parmi nous aujourd'hui. J'ai noté avec un certain intérêt que vous avez mentionné la LMTSE, la Loi sur les mesures dans le secteur extractif.

M. Smith : La Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif.

La sénatrice Omidvar : J'apprends chaque jour un nouvel acronyme sur la Colline du Parlement. Je pense que vous avez dit que cette loi avait été adoptée en 2016, si je ne m'abuse.

M. Smith : Oui.

La sénatrice Omidvar : Nous sommes donc maintenant huit ans plus tard. Et l'aspiration du projet de loi est assez semblable à celle de la LMTSE. Y a-t-il quelque chose que vous avez observé ou appris à propos de la LMTSE, au cours de ces huit dernières années, qui pourrait ou devrait être pris en considération dans le cadre de l'examen de la mesure législative?

M. Smith : Oui. Pour que les choses soient claires, je précise que le projet de loi a été adopté en 2014 et qu'il est entré en vigueur en 2017. Je pense qu'en soi, ce délai — M. Chalmers a souligné cette période de sensibilisation et de conformité — a permis à la loi d'être couronnée de succès sur le plan de la conformité. Je pense que ce que nous aimerions vraiment

I outlined in the opening remarks how the Minister of Natural Resources is given the power to determine whether a company that is reporting data and has reported similar data to meet the requirements in another jurisdiction or standard, that is deemed to be equivalent. That has enabled companies to reduce the burden; it has been more efficient. In terms of the uptake that we're aware of, I think it has really helped fulfill the act's purpose. That is a key takeaway we would like to draw senators' attention to, and in the remarks, we did specify for you the section of ESTMA that, in terms of the reporting, we would love for you to have a closer look at.

Senator Omidvar: Thank you. This is a question to the clerk of the committee. I guess we can see it in the blues. Thank you. I retract my comment.

Mr. Smith: Subsection 10(1).

Senator Bernard: Thank you for being with us this evening, gentlemen.

I have a question I want to ask Mr. Harvey from the Canadian Chamber of Commerce. You mentioned in your remarks, and again in your response to a question, about the strategy of "naming and shaming" versus criminal liability.

We like to make evidence-based decision making. I'm wondering if you could offer us some evidence, some examples, of how effective "naming and shaming" would be in a similar context to this, what this bill is hoping to achieve.

Mr. Harvey: I come up with the best answer to that, senator. I guess what the bill is hoping to achieve is transparency. And I think that in the context where we are looking for transparency, the best thing is to accompany, assist, push those companies that need to work that are in that medium level that Senator Miville-Dechêne mentioned. The best way to do that is to say where there are any problems in the reporting, and then that will help those companies.

In a context where the threshold is at a certain level, and, at the same time, there are criminal sanctions for making mistakes, I think that that creates an environment where people go in the direction of "lawyering up" rather than transparently working to improve. And I think that we would get the best results in terms of improving the transparency of work in supply chains, encouraging creating programs to help, pushing companies to

réaffirmer, c'est la souplesse de la LMTSE en matière de rapport.

J'ai expliqué dans ma déclaration préliminaire la façon dont le ministre des Ressources naturelles a le pouvoir de déterminer si une entreprise qui déclare des données a déclaré des données similaires pour répondre aux exigences d'une autre administration ou d'une autre norme, qui est considérée comme équivalente. Cela a permis aux entreprises de réduire le fardeau qui pèse sur elles; cela a rendu le processus plus efficace. Pour ce qui est de la participation dont nous avons connaissance, je pense qu'elle a vraiment contribué à l'atteinte de l'objectif de la loi. C'est un élément clé sur lequel nous aimerions attirer l'attention des sénateurs, et au cours de nos observations, nous avons précisé pour vous le paragraphe de la LMTSE ayant trait aux rapports que nous aimerions que vous examiniez de plus près.

La sénatrice Omidvar : Merci. Ma question est destinée au greffier du comité. Je suppose que nous pouvons lire cette information dans les bleus. Je retire donc mon observation.

M. Smith : Il s'agit du paragraphe 10(1).

La sénatrice Bernard : Je vous remercie, messieurs, de vous être joints à nous ce soir.

J'ai une question à poser à M. Harvey, qui représente la Chambre de commerce du Canada. Vous avez mentionné au cours de vos observations, et de nouveau dans votre réponse à une question, la stratégie de la dénonciation par opposition à la responsabilité pénale.

Nous aimons prendre des décisions fondées sur des données probantes. Je me demande si vous pourriez nous fournir des preuves ou des exemples de l'efficacité de la dénonciation dans un contexte semblable à ce que nous espérons réaliser à l'aide de ce projet de loi.

M. Harvey : J'ai trouvé la meilleure réponse à cette question, madame la sénatrice. Je pense que l'objectif du projet de loi est l'atteinte de la transparence. Et je crois que, dans le contexte d'une recherche de la transparence, la meilleure chose à faire est d'accompagner, d'aider et d'inciter les entreprises qui ont besoin d'exercer leurs activités et qui se situent dans ce niveau moyen que la sénatrice Miville-Dechêne a mentionné. La meilleure façon de le faire consiste à indiquer les endroits problématiques dans les rapports. Par la suite, cette information aidera ces entreprises.

Je pense que, dans un contexte où le seuil est à un certain niveau et où, en même temps, des sanctions pénales sont imposées en cas d'erreur, les gens ont tendance à avoir recours aux services d'un avocat plutôt qu'à travailler de manière transparente en vue de s'améliorer. Et j'estime que nous obtiendrions les meilleurs résultats qui soient en matière d'amélioration de la transparence du travail dans les chaînes

improve. The criminal liability I think you would find is not a significant help, but I don't know if I have statistics. I'm sorry.

Senator Bernard: I wasn't looking for statistics so much as examples, perhaps even in other industries, where that was effective.

Mr. Harvey: I'll give a little bit of personal experience. I worked for seven years for a Canadian gold mining company called Goldcorp. I was working in our Mexican operation. I was very much the people who were taking the corporate standards and then applying them on the ground, making sure that the corporate standards that were put together in Vancouver — and those corporate standards came from different things. They came from legislation that was mandatory that then got turned into operational procedures. They came from commitments that the company had made to non-mandatory arrangements, such as Towards Sustainable Mining was a very key element of what we were implementing. And other elements were internal things like internal codes of ethics. We took all of these commitments we had made to ourselves, to industry associations or that we were forced to make by legislation, and we turned those into our operational procedures.

What was important was on-the-ground work and not exactly where the demand had come from, and it was difficult sometimes when it was regulatory, in that, all of a sudden, it became more of a lawyer issue than a transparent issue of working with authorities to move forward on what we were trying to approve.

When you start talking about things like criminal law, it becomes much more difficult to speak openly to authorities about the work you're doing to improve a situation. I hope that helps.

The Chair: Did that answer your question, senator?

Senator Bernard: Yes, thank you.

Senator Miville-Dechêne: For Mr. Harvey, I just want to say that my bill talks about penal sanctions but for enterprises that do not report, not for companies who make a mistake, for companies who do not report or who transmit false information, knowing it's false. This is the threshold. You're not punished for a mistake. You're punished for things that are much, much stronger.

d'approvisionnement, en encourageant la création de programmes d'aide et en incitant les entreprises à s'améliorer. Je crois vous constateriez que la responsabilité pénale ne serait pas d'un grand secours, mais je ne sais pas si je peux citer des statistiques pour le prouver. J'en suis désolé.

La sénatrice Bernard : Je ne cherchais pas tant des statistiques que des exemples — peut-être même issus d'autres secteurs — où cette approche a été efficace.

M. Harvey : Je vais vous faire part d'un peu de mon expérience personnelle. J'ai travaillé pendant sept ans pour une société aurifère canadienne appelée Goldcorp. Je travaillais dans notre exploitation au Mexique. Je faisais partie de ceux qui appliquaient les normes d'entreprise sur le terrain, en veillant à ce que ces normes soient celles élaborées à Vancouver — et ces normes d'entreprise étaient fondées sur différents éléments. Elles découlaient des lois qui étaient obligatoires et qui étaient ensuite transformées en procédures opérationnelles. Elles provenaient d'engagements pris par l'entreprise dans le cadre d'accords non obligatoires, tels que le programme Vers le développement minier durable, qui était un élément clé de ce que nous mettions en œuvre. Au nombre des autres éléments, on retrouvait des normes internes comme des codes d'éthique internes. Nous avons utilisé tous ces engagements que nous avons pris envers nous-mêmes ou envers des associations industrielles, ou que nous étions obligés de prendre pour respecter la loi, et nous les avons transformés en procédures opérationnelles.

Ce qui importait, c'était le travail sur le terrain, et non de savoir exactement d'où provenait la demande. En outre, la situation était parfois difficile lorsqu'il s'agissait de réglementation, dans la mesure où, tout à coup, cela devenait davantage une question juridique qu'une question de transparence et de collaboration avec les autorités pour faire avancer ce que nous tentions d'approuver.

Lorsque vous commencez à parler d'aspects liés au droit pénal, par exemple, il devient beaucoup plus difficile de discuter ouvertement avec les autorités des efforts que vous déployez pour améliorer une situation. J'espère que cette réponse vous aidera.

La présidente : Madame la sénatrice, est-ce que cela répond à votre question?

La sénatrice Bernard : Oui, merci.

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur Harvey, j'aimerais simplement dire que mon projet de loi prévoit des sanctions pénales pour les entreprises qui ne font pas de rapports, pas pour celles qui commettent une erreur, pour les entreprises qui ne font pas de rapports ou qui transmettent sciemment de faux renseignements. Voilà le seuil. Vous n'êtes pas punis en raison d'une erreur. Vous êtes punis pour des choses beaucoup plus importantes.

Coming back to Senator Bernard's question, I want to ask if you knew that the U.K. Modern Slavery Act is a "name-and-shame" law? There's no penalty. Did you know that only a third of the companies who should report — well, now it's only two thirds of companies that report completely — and one third of companies do not report seven years later, because why? It's in a system where there's only "name and shame." So the "name-and-shame" approach has some limitation because, unfortunately, some companies do act when there's a punishment. I'm asking you, did you know that the U.K. experience, which is a pure "name-and-shame" experience, has many faults and has been shown to not work very well because there are no penalties, especially in the number of companies reporting, which is quite low?

Mr. Harvey: Yes, senator, understood. However, the United Kingdom does not have the express ban on the importation of goods made with forced labour that we have in Canada. I would think in a context like Canada, if companies weren't reporting like that and started to get known to CBSA, they would find pretty quickly that their shipments were getting blocked a lot more often, so I don't think the problem would be the same.

The Chair: Thank you. Senator, does that answer your question?

Senator Miville-Dechêne: Not exactly, but this is your answer. Maybe if there's still some time —

The Chair: I wanted to ask a few questions, very quick ones. I will come back to you. I think we will have enough time.

My question to you, Mr. Smith, is that Natural Resources are involved with ESTMA. What are the other departments and would the same ones be involved with Bill S-211?

Mr. Chalmers: I can probably answer that, if it's okay. The only department involved with ESTMA is Natural Resources Canada. The legislation only applies to mining firms and oil and gas firms so it's all within the jurisdiction of the Minister of Natural Resources. We would certainly expect that our industry would be captured by this bill, so I think Natural Resources Canada would have a role to play. Given how much the senator has drawn on ESTMA for this bill, I would expect that Natural Resources Canada would be a very good source of learning for other departments that would be more involved in implementing this, because they have had so many years of working with a similar jurisdiction and similar requirements that this bill would bring.

Pour revenir à la question de la sénatrice Bernard, j'aimerais vous demander si vous êtes au courant que la Modern Slavery Act du Royaume-Uni est une loi qui ne fait que « nommer et dénoncer ». Elle ne prévoit aucune pénalité. Saviez-vous que seul le tiers des entreprises qui devraient faire un rapport — en fait, c'est maintenant deux tiers des entreprises qui déposent un rapport complet — et un tiers des entreprises ne le font toujours pas sept ans après? Quelle en est la raison? La seule exigence est de « nommer et dénoncer ». Le fait de « nommer et dénoncer » a ses limites, car, malheureusement, certaines entreprises n'agissent que lorsqu'il y a des sanctions. Étiez-vous au fait que l'expérience du Royaume-Uni, qui fait uniquement « nommer et dénoncer », comporte de nombreuses lacunes et se révèle être plutôt inefficace en raison de l'absence de sanctions et en raison surtout du faible nombre d'entreprises qui font un rapport, qui est très peu?

M. Harvey : Oui, je vois, madame la sénatrice. Cependant, le Royaume-Uni n'a pas une interdiction claire comme le Canada visant l'importation de biens issus du travail forcé. Je pense que dans un pays comme le Canada, les entreprises qui ne déposaient pas de rapport et devenaient plus connues de l'ASFC constateraient assez rapidement que leurs cargaisons seraient bloquées beaucoup plus souvent, donc je ne crois pas que le même problème se poserait.

La présidente : Merci. Madame la sénatrice, est-ce que cela répond à votre question?

La sénatrice Miville-Dechêne : Pas tout à fait, mais c'est votre réponse. S'il reste du temps peut-être...

La présidente : J'aimerais poser quelques questions très rapidement. Je reviendrai à vous. Je pense que nous disposerons d'assez de temps.

Le ministère des Ressources naturelles est touché par la LMTSE, si bien que ma question pour vous, monsieur Smith, est la suivante : quels sont les autres ministères et, s'il y a lieu, sont-ils touchés par le projet de loi S-211?

M. Chalmers : Je peux tenter d'y répondre, si vous êtes d'accord. Le seul ministère touché par la LMTSE est Ressources naturelles Canada. La loi s'applique seulement aux sociétés minières, pétrolières et gazières, ce qui relève entièrement du ministre des Ressources naturelles. Nous nous attendrions assurément à ce que notre industrie soit visée par ce projet de loi, donc j'estime que Ressources naturelles Canada aurait un rôle à jouer. La sénatrice s'est beaucoup inspirée de la LMTSE pour ce projet de loi. Par conséquent, tout porte à croire que d'autres ministères qui devront assurer sa mise en œuvre pourront tirer des leçons de Ressources naturelles Canada puisque ce ministère aura œuvré dans un contexte semblable assorti d'exigences qui ressemblent à ce que ce projet de loi imposerait.

The Chair: My next question, Mr. Smith or Mr. Chalmers. Clause 11(3) sets out required information that a business would have to include in an annual report, including information on its structure, activities and supply chains. What types of information related to a business structure or activities may be sensitive or difficult to disclose?

Mr. Chalmers: It's a difficult question for us to answer because the nature of our business is quite different than many of the other sectors that would be caught by this legislation. Canadian mines typically export metals and minerals. We don't import nearly as much. Our Canadian mines abroad would be looking at disclosing and conducting the due diligence for reporting for how they ensure there is no forced labour or modern slavery associated with their operations abroad. So we would probably be a relatively unique case in how this bill applies to us versus how it applies to other sectors.

But we have not seen challenges with the kinds of information that is required under ESTMA in terms of the corporate boilerplate background info.

The Chair: You said we're "unique." Could you clarify what you mean by that?

Mr. Chalmers: Mr. Harvey has talked a lot about the customs tariff and the way in which companies need to be assessing their supply chains for goods that are brought into Canada. Canadian mines would certainly have to look at goods and services brought in from other countries, but we're primarily an export organization. Where our business is operating in places that would have higher risks of modern slavery, we're not producing goods to bring into Canada. We're mining metals and minerals and selling them on the open market.

We need to make sure that our operations are doing the due diligence on the mining operations that our companies own and operate abroad, or I should say they're doing their own due diligence on these operations, which is a little bit different than conducting due diligence on supply chains for goods that are brought into Canada.

The Chair: Thank you. Mr. Harvey, would you like to respond to this question?

Mr. Harvey: Ben summed it up for mining. Really, it's a lot more difficult for people importing goods, and it's how deep these things go into the supply chains. In mining, you control your own mine, whereas when you're buying goods, you're buying it from somebody who controls an operation, and that's a different thing. That's where I'd insist on the point I made that a lot of companies could use assistance from the Canadian government that has this information from diplomatic sources,

La présidente : Ma prochaine question s'adresse à M. Smith ou à M. Chalmers. Le paragraphe 11(3) énonce les renseignements obligatoires qu'une entreprise devrait inclure dans son rapport annuel, y compris les renseignements relatifs à sa structure, ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Quel genre de renseignements sur la structure ou les activités d'une entreprise pourraient être délicats ou difficiles à divulguer?

M. Chalmers : Nous avons du mal à répondre à cette question compte tenu de la nature de nos activités qui est très différente des autres secteurs qui seraient visés par cette loi. En général, les mines canadiennes exportent des métaux et des minéraux. Nous n'importons pas dans une même mesure. Les mines canadiennes à l'étranger auraient à divulguer et à s'assurer de faire rapport en toute diligence raisonnable de l'absence de travail forcé ou d'esclavage moderne dans le cadre de ses activités à l'étranger. Notre cas serait probablement particulier quant à la façon d'appliquer la loi par rapport aux autres secteurs.

Nous n'avons toutefois pas vu de difficultés avec les types de renseignements qui sont requis en vertu de la LMTSE quant aux données générales des entreprises.

La présidente : Vous dites que votre cas est « particulier ». Pourriez-vous m'expliquer ce que vous entendez par là?

M. Chalmers : M. Harvey a beaucoup parlé des tarifs douaniers et de la façon dont les entreprises sont appelées à évaluer leurs chaînes d'approvisionnement pour les biens importés au Canada. Les entreprises minières au Canada devraient incontestablement évaluer les biens et services provenant d'autres pays, mais nos activités sont principalement axées sur les exportations. Lorsque nos activités se trouvent dans des lieux où le risque d'esclavage moderne est plus grand, nous n'y produisons pas de biens pour les ramener au Canada. Nous faisons l'extraction de métaux et de minéraux pour les vendre sur le marché libre.

Nos entreprises qui sont propriétaires d'exploitations minières à l'étranger doivent faire preuve de diligence raisonnable ou, devrais-je dire, prennent leurs propres mesures de diligence raisonnable relativement à ces activités, ce qui est légèrement différent d'assurer la diligence raisonnable des chaînes d'approvisionnement des marchandises qui entrent au Canada.

La présidente : Merci. Monsieur Harvey, souhaitez-vous répondre à cette question?

M. Harvey : M. Chalmers a résumé la situation du secteur minier. C'est beaucoup plus difficile pour ceux qui importent des marchandises, et cela dépend jusqu'où la chose s'étend dans les chaînes d'approvisionnement. Dans le secteur minier, vous contrôlez votre propre mine, mais lorsque vous achetez des biens, vous les achetez de quelqu'un qui contrôle l'exploitation, et c'est tout à fait différent. Je reviens sur ce que j'ai dit plus tôt, à savoir qu'un grand nombre d'entreprises auraient besoin de

intelligence, policing, that often has deep knowledge about the countries where goods are being bought from. And that knowledge should be brought to bear so that Canadian companies who are importing can better understand the risks they're undergoing when they purchase in certain regions.

Often, once you get the information that a certain region is riskier, that increases the obligation on you to do better due diligence. Overwhelmingly, a company does a due diligence on its supply chain to see where the risks are. The first thing you do is look at whether or not you're in a high-risk area. If you're buying goods from Nova Scotia, where I grew up, it's a low-risk area, but if you're buying goods from certain other countries, that's a very high-risk area, and the level of due diligence is much higher. That's where I say we really need the Canadian government to work with companies, to raise the level of their game in that sense.

The Chair: Thank you, Mr. Harvey.

Mr. Smith: I think where our minds are at, as an association, is more on the mechanics of getting this right. We saw the government's platform during the election. That had a commitment to move, and we know that some have issues with the speed at which movement has happened, but overall we know that the world is moving in a direction where there is going to be more transparency in these areas. I think, as is reflected in our opening statement, it is the mechanics that we're focused on. We bring our experience in this area to bear under ESTMA and our Towards Sustainable Mining program. We are determined to get to work and would love to meet with as many of you who would like to meet with us individually to work on the mechanics and make sure we can get this right. That's where our real focus is.

The Chair: Thank you, Mr. Smith.

Senator Miville-Dechêne: I just wanted to say something to Mr. Smith.

[*Translation*]

Mr. Smith, I heard what you said about the reporting deadline, and I understand. I realize it's a tricky and challenging issue. There's no easy fix because there are benefits to having a fixed date. There are, however, drawbacks, as you pointed out. The deadline means some companies have less time to carry out the necessary assessments. I take your point. Now, let's turn to the other question you had.

l'aide du gouvernement canadien étant donné qu'il détient des informations provenant de sources diplomatiques, du renseignement et des services de police qui ont tous, très souvent, des connaissances sur ces pays d'où proviennent les marchandises. Ces connaissances devraient être mises à profit afin que les entreprises canadiennes qui font de l'importation puissent mieux comprendre les risques lorsqu'elles font des achats dans certaines régions.

Souvent, une fois que vous savez qu'une région comporte plus de risques, vous savez aussi que l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable est accrue. La majorité des entreprises font preuve de diligence raisonnable pour repérer les risques à leur chaîne d'approvisionnement. Vous commencez par évaluer si la région en est une à risque élevé. Si vous achetez des biens de la Nouvelle-Écosse, là où j'ai grandi, les risques sont faibles, mais quand vous achetez de certains pays, le risque est très élevé et, par conséquent, le niveau de diligence raisonnable doit l'être aussi. Voilà pourquoi je dis qu'il faut vraiment que le gouvernement canadien travaille de concert avec les entreprises en vue d'améliorer la situation.

La présidente : Merci, monsieur Harvey.

M. Smith : Je pense qu'en tant qu'association, nous nous attardons plutôt à veiller à bien faire les choses. Lors de l'élection, nous avons vu la plateforme du gouvernement. Ce dernier s'était engagé à agir cependant, et certains pensent qu'il a agi trop rapidement. Nous sommes au fait qu'en général, tous les pays se dirigent vers une plus grande transparence dans ces secteurs. À mon avis, et comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, nous nous concentrons sur l'aspect fonctionnel. Nous mettons à profit l'expérience acquise avec la LMTSE et grâce à notre programme intitulé Vers le développement minier durable. Nous sommes prêts à collaborer et nous aimerions vous rencontrer individuellement pour travailler sur les aspects pratiques afin de bien faire les choses. Voilà notre objectif.

La présidente : Merci, monsieur Smith.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais dire quelque chose à M. Smith.

[*Français*]

Monsieur Smith, j'ai compris et entendu ce que vous avez dit sur la question des délais pour faire des rapports. Je comprends que c'est une question sensible et difficile. Il n'y a pas de réponse facile, parce qu'il y a des avantages à avoir une date fixe. Cependant, il y a aussi des désavantages, et vous les avez montrés, c'est-à-dire que cela donne moins de temps à certaines compagnies pour faire enquête. J'ai compris cela. Discutons de l'autre question maintenant.

[English]

You were asking why in clause 2, under the definition of “child labour,” we are talking about services that are provided or “offered to be provided.” You seem not to understand why it was written as “offered to be provided.” I will look into that thoroughly, but I would say that it only means that a child can offer their own services to an enterprise, but it doesn’t mean that the company would be considered liable if they don’t hire this person because this bill is for entities. It’s not about child labour. So even if the provider or if a child knocks at the door of an enterprise and says, “I want to work here,” this wouldn’t put the enterprise in danger, if that is what you mean. But I see there may be something that is not clear, and I will look into it.

Mr. Smith: Thank you, senator. I think that this is — not to underscore it — some minutia, but this is something that I think we can clarify in the legislation versus, perhaps, down the road in regulation. Our preference would be if we could do that now, why not?

Senator Miville-Dechêne: As you know, transparency legislation is, in a sense, softer legislation to try to advance and increase awareness. Would you prefer a due diligence legislation at this point?

Maybe I should explain. Due diligence — if a company has slaves and they have not exercised due diligence, they could be sued in Canadian court. That’s what the French laws and I think the Dutch laws are saying.

Mr. Harvey: In Canada, if I understand correctly what the Supreme Court decided in the *Nevsun* case, you can be sued in Canadian court, though obviously it’s a Supreme Court decision, and law students will be studying that one for a long time, I imagine.

Senator Miville-Dechêne: Exactly. It’s not easy. It’s not set in stone, I think.

Mr. Harvey: What I would insist on is that we already have legislation in Canada that prohibits the importation of goods made with forced labour. We are one of two countries in the world, along with the United States, to have that.

On the question of whether or not we prefer legislation such as that presented or the due diligence legislation, we prefer the legislation that’s been presented by you. We think that’s a better approach, but it’s not a context where we didn’t have any legislation before. We have a prohibition on the importation of goods made with forced labour in Canada. That is fairly new, as we said, so it’s all being worked out in terms of exactly how it’s implemented. In that context, as I said, we would like to see

[Traduction]

Vous vous demandiez pourquoi à l’article 2, à la définition « travail des enfants », nous faisons référence aux services qui sont fournis ou « offerts ». Vous dites ne pas saisir pourquoi le terme « offert » est employé. Je ferai une recherche plus approfondie, mais je dirais que cela signifie qu’un enfant peut offrir ses services à une entreprise. Cependant, l’entreprise ne serait pas tenue responsable si la personne n’est pas embauchée puisque le projet de loi porte sur les organismes. Il ne s’agit pas de travail d’enfants. Même si un fournisseur ou un enfant frappe à la porte d’une entreprise pour faire une demande d’emploi, la démarche ne met pas l’entreprise en péril, si c’est ce que vous pensiez. Je me rends compte qu’il y a un manque de précision, alors j’examinerai la question.

M. Smith : Merci, madame la sénatrice. J’estime que c’est — sans trop le souligner — une question de détail, mais c’est quelque chose qui peut se préciser dans le projet de loi plutôt que d’attendre aux règlements. Nous préférons le faire maintenant, n’est-ce pas?

La sénatrice Miville-Dechêne : Comme vous le savez, les lois qui portent sur la transparence sont moins contraignantes et visent plutôt à rehausser la sensibilisation. Préférez-vous une loi portant sur la diligence raisonnable pour le moment?

Je devrais peut-être préciser. La diligence raisonnable — une entreprise pourrait faire l’objet d’une poursuite devant un tribunal canadien si elle a recours à des esclaves et n’a pas fait preuve de diligence raisonnable. Les lois en France et dans les Pays-Bas vont en ce sens.

M. Harvey : Au Canada, si j’ai bien compris ce qu’a déclaré la Cour suprême dans l’affaire *Nevsun*, vous pouvez être poursuivi devant un tribunal canadien. C’est bien sûr un arrêt de la Cour suprême, et j’imagine que les étudiants en droit se pencheront sur la question encore longtemps.

La sénatrice Miville-Dechêne : Tout à fait. La question n’est pas simple. Elle n’est pas immuable, selon moi.

M. Harvey : J’aimerais insister sur le fait que nous avons déjà des lois au Canada qui interdisent l’importation de marchandises issues du travail forcé. Le Canada et les États-Unis sont les deux seuls pays avec de telles lois.

Pour répondre à votre question à savoir si nous préférons une loi comme celle que vous proposez ou une qui met l’accent sur la diligence raisonnable, nous préférons celle que vous proposez. Nous estimons que c’est une meilleure approche, mais nous sommes dans un contexte où une loi existait déjà. Au Canada, il est interdit d’importer des marchandises issues du travail forcé. Comme nous l’avons dit, c’est assez récent, alors il faudra déterminer la mise en œuvre plus en détail. Par conséquent, je

maximum government assistance to help companies to get their standards up.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

The Chair: Seeing no other senators with their hand raised, I think that would bring us to the end of our meeting.

Gentlemen, I want to thank each and every one of you for taking the time to appear before us. If you feel there is something that you would like to add to your testimony, you can always send a written submission to us. Thank you for taking the time.

(The committee adjourned.)

répète que nous aimerions la plus grande aide possible du gouvernement dans le but d'aider les entreprises à améliorer leurs normes.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

La présidente : Puisque je ne vois plus de sénateurs ayant la main levée, je pense que nous allons conclure la réunion.

Messieurs, je tiens à remercier chacun d'entre vous d'avoir pris le temps de participer à la réunion. Si vous voulez ajouter quelque chose à votre témoignage, vous pouvez nous l'envoyer par écrit. Merci de nous avoir consacré du temps.

(La séance est levée.)
